

# Chaumes du Vignac et de Clérignac

DOCUMENT D'OBJECTIFS

NATURA 2000 - n°9 - FR 5400411



**VOLUME II**

*Eléments biologiques et socio-économiques*



Opérateur : Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes

Novembre 2007

# SOMMAIRE

I. CONTEXTE GENERAL	3
II. DESCRIPTIF DU SITE	4
III. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	8
IV. IDENTIFICATION DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES LIES AU SITE	52
V. ANALYSE DES INTER-RELATIONS HABITATS/ACTIVITES HUMAINES	63
VI. ANALYSE DES INTER-RELATIONS HABITATS/FACTEURS NATURELS	64
VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	66
<b>ANNEXES – CARTOGRAPHIES</b>	<b>67</b>

## I. CONTEXTE GENERAL

Afin de préserver la richesse et la diversité biologique de l'Europe, l'Union Européenne s'est dotée d'une directive, dite « Habitats, Faune et Flore ». Celle-ci se traduit concrètement par la constitution d'un réseau de sites « NATURA 2000 »

Afin de favoriser le maintien de la biodiversité tout en tenant compte des activités socio-économiques (production industrielle et artisanale, agriculture, sylviculture, tourisme, chasse et pêche, sports et loisirs, ...), la France a opté pour la réalisation, sur chacun des sites d'un document d'objectifs. En s'appuyant sur une démarche partenariale impliquant les différents acteurs socio-économiques et les élus concernés, ce document doit proposer des mesures de préservation contractuelles ou réglementaires assurant la conservation de l'intérêt écologique du site et le développement durable des activités en place. Il devra, au préalable, décrire les activités économiques, sociales, culturelles et déterminer l'état de conservation des habitats et des espèces induit.

Le Document d'objectifs, une fois approuvé par le Préfet, constitue une aide à la décision pour les acteurs ayant compétence sur le site.

Le site des « Chaumes du Vignac » s'est donc imposé aux scientifiques du Muséum d'Histoire Naturelle comme devant intégrer la première liste des sites envoyée à l'Europe susceptibles de rejoindre le réseau Natura 2000.

Officiellement validé par les services de l'Etat lors de la réunion du 1<sup>er</sup> Comité de pilotage du site le 5 février 2004, le lancement de la rédaction du Document d'objectifs doit permettre de définir les enjeux et les moyens à envisager pour conserver dans le temps, tout en tenant compte des activités en place, les habitats prioritaires présents sur le site.

Au cours de cette démarche, le biotope des « Chaumes de Clérignac », qui présentent les mêmes enjeux biologiques décrits par la ZNIEFF n°809, a été intégré au périmètre du site Natura 2000 désormais nommé « Chaumes de Vignac et de Clérignac ».

Ce volume est destiné à retranscrire une synthèse complète des diagnostics biologique et socio-économique réalisés sur ce site entre 2003 et 2005. Il présente également une analyse des interrelations identifiées entre facteurs humains/facteurs naturels et l'état de conservation général des habitats et espèces visés par la Directive.

## II. DESCRIPTIF DU SITE

### 1. Situation géographique

Les Chaumes de Vignac et de Clérignac s'étendent sur une surface de 103 hectares, et sont constituées de deux entités : les Chaumes de Vignac et celles de Clérignac. Le site est situé à une dizaine de kilomètres au sud-ouest d'Angoulême et se trouve à environ 2 kilomètres à l'est de la RN10 (*carte n°1*).

Les Chaumes de Vignac sont constituées d'un large plateau calcaire, *les Meulières*, qui domine la vallée du ruisseau « le Claix » et la plaine céréalière sous-jacente. A l'ouest, le rebord de ce plateau plonge vers les plaines par l'intermédiaire de micro falaises puis de pentes abruptes tandis que vers le nord, il s'échancre en un profond vallon où coule un ruisseau et où l'on trouve des points d'eau permanents. On atteint le bloc sud-oriental des Chaumes de Clérignac par l'intermédiaire de boisements thermophiles et de microfalaises.

### 2. Paysage

**Les Chaumes du Vignac et de Clérignac appartiennent à l'entité paysagère des « terres boisées »**, identifiée dans l'Atlas Régional des Paysages. Cette entité regroupe tous les secteurs qui, à l'échelle régionale, créent des effets de transition paysagère entre d'autres secteurs bien identifiés (entre plaines et vallées, au contact de plaines vallonnées ou de terres viticoles). C'est donc ici la présence répétée de l'arbre dans le paysage -en massifs, bois ou bosquets- qui en détermine l'identité. Bien que les descriptions dans les ouvrages sur la région et les observations sur le terrain permettent d'identifier et de localiser ces secteurs assez précisément, la réalité des terres boisées repose à la fois sur des dimensions historiques, géographiques, culturelles parfois relatives.

C'est le pittoresque de leurs falaises, de leurs rivières aux eaux claires et des moulins installés sur leurs rives qui incite l'habitant d'Angoulême et de ses environs à se rendre sur ces territoires. Ce sont de véritables "portes" ouvertes sur une campagne encore bucolique, au contact de l'agglomération. On retrouve ainsi, à l'échelle d'un unique secteur, un phénomène qui caractérise la région, à savoir la capacité des vallées à constituer de véritables lieux emblématiques.

Les « côtes de l'angoumois » constituent l'enveloppe sud de l'agglomération d'Angoulême et se prolongent jusque dans la ville, qui profite de ses vallées comme d'autant d'incursions de "nature" sur son territoire. Cette proximité n'est pas sans risque, puisque ces vallées sont à l'inverse autant de portes vers la campagne : axes convoités d'une extension urbaine en "doigt de gant". Ainsi, la proximité de l'agglomération angoumoise se fait sentir tout particulièrement sur ce secteur, et la limite entre les deux est une frange floue et sinueuse, **bien que le site des Chaumes du Vignac et de Clérignac soit encore relativement épargné par ce développement.**

Dans les côtes de l'angoumois, secteur de vallées, l'eau entre pleinement dans la composition générale des paysages qu'il s'agisse des rivières ou de plans d'eau. Plusieurs rivières irriguent les côtes de l'angoumois : l'Anguienne, les Eaux Claires, le Charraud, la Boëme, affluents de la Charente ; l'Echelle, plus septentrionale, rejoint la Touvre à sa source. La qualité de leurs eaux a contribué à l'essor d'Angoulême, favorisant l'installation de moulins et le développement de l'industrie papetière. **Du plateau des Meulières de Claix on peut d'ailleurs apercevoir un moulin qui n'est plus en activité, localisé le long du Claix.**

La végétation des côtes de l'angoumois contribue à la variété des paysages rencontrés : on trouve ici une diversité liée à la double identité du secteur, avec les motifs de végétation caractéristiques à la fois des secteurs de vallée et des secteurs boisés.

Le calcaire affleurant la surface des coteaux permet le développement de pelouses rases, d'où émergent quelques genévriers : l'ambiance sèche que génèrent ces milieux contraste singulièrement avec celle, plus humide, des fonds. Par ailleurs ces pelouses sèches présentent un grand intérêt botanique.

### 3. Géologie-Pédologie

Le point culminant du site, localisé sur le plateau du Vignac, atteint 108 m d'altitude. Constitués par des calcaires durs du Turonien supérieur, les plateaux du Vignac et des Meulières présentent une topographie remarquablement plane. Les calcaires très durs et peu gélifracés par les glaciations quaternaires, forment un sol très superficiel (souvent moins de 20 cm d'épaisseur) à bonne réserve calcaire et forte activité biologique : ce sont les rendzines rouges ou « terres de Groies ». Localement, on peut rencontrer des placages argileux résiduels.

Les versants, établis sur les calcaires tendres du Turonien inférieur, possèdent des sols de pente bruns, plus profonds que les sols du plateau. Au fond du vallon, des sols alluviaux calcaires, limono-argileux, présentent çà et là des niveaux para-tourbeux. De mini falaises et des éboulis rocheux sont par ailleurs présents en rupture de pente (schéma ci-contre).

#### 4. Climat

Le climat est de type océanique, doux et tempéré. Les précipitations sont d'environ 750mm par an, avec un déficit hydrique prononcé pendant l'été et l'automne.

L'ensoleillement avoisine les 2000 heures par an.

#### 5. Éléments distinctifs et représentatifs

Le plateau des Meulières est caractérisé par la présence, sur une grande partie du site, de blocs rocheux et de petites fosses d'extraction, résultat de l'exploitation passée du calcaire dur du Turonien pour en tirer des meules puis des pierres de taille jusqu'à la fin du XIXème siècle. On note également la présence de mini falaises sommitales sur le pourtour du plateau.

#### 6. Les différents zonages et protections réglementaires existants (carte n°2)

→ Les documents d'urbanisme :

Pour ces 2 communes, le Plan d'Occupation des Sols a été révisé en un Plan Local d'Urbanisme.

Les parcelles des Chaumes du Vignac, qu'elles soient sur la commune de Rouillet-Saint-Estèphe (« Chaumes du Vignac ») ou sur la commune de Claix (« Meulières de Claix »), sont inscrites en Zone Naturelle à protéger aux plans d'urbanisme de ces 2 communes.

Pour les « Chaumes de Clérignac », récemment ajoutées au périmètre Natura 2000, les parcelles sont également inscrites en Zone Naturelle.

→ Les Inventaires

Connu par les naturalistes et scientifiques de terrain, le plateau des Meulières de Claix est inscrit à l'inventaire des ZNIEFF depuis le début des années 80 sous l'intitulé « Chaumes des Meulières », n°64.

Récemment inventoriées, les Chaumes de Clérignac viennent de faire l'objet d'une fiche descriptive pour intégrer l'inventaire des ZNIEFF en cours d'actualisation sur la Région Poitou-Charentes sous le n°809.

→ Les mesures de protection réglementaires

❖ *Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope*

De par leur richesse exceptionnelle, tant en terme d'espèces que d'habitats relevés, le site des « **Chaumes des Meulières** » fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral de protection de biotope (APPB) depuis le 23 décembre 1993. Cet APPB concerne une surface de 71ha répartie sur les territoires de Claix et de Rouillet Saint Estèphe. Cet arrêté fût pris à l'initiative de la DIREN et de l'association Charente Nature afin de préserver le site des menaces liées aux pratiques de 4x4 et motocross ainsi qu'à l'époque des dépôts de déchets sur le site.

Pour répondre au risque de disparition d'habitats pelousaires d'intérêt communautaire, face au développement de l'activité de l'extraction de pierre calcaire sur le territoire, le site des « **Bois et Chaumes de Clérignac** » fait l'objet depuis le 15 avril 2004 d'un second Arrêté Préfectoral de protection de biotope (APPB) pris sur le territoire de Claix. Cette protection couvre une surface de 33ha.

❖ *Réserve de Chasse et de Faune Sauvage*

Compte tenu de l'activité pastorale mise en place sur le plateau des Meulières de Claix, le Conservatoire et la Fédération départementale des chasseurs ont déposé conjointement une demande de mise en Réserve de chasse et de faune sauvage sur la surface pâturée du site, soit environ 32ha. Cette RCFS fait l'objet d'un Arrêté Préfectoral depuis le 7 octobre 1999.

### III. DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL

#### A) Méthodologie des inventaires

Les éléments du présent diagnostic écologique sont issus des données suivantes produites dans le cadre de l'élaboration du Document d'Objectifs Natura 2000 :

- étude confiée à l'association Charente Nature (décembre 2004) : Diagnostic écologique, site Natura 2000 FR5400411 Chaumes de Vignac
- expertise habitats et flore de Clérignac, réalisée par Jean TERRISSE en août 2005

Des études liées à des actions de préservation portées par le Conservatoire d'espaces Naturels de Poitou-Charentes (CREN) sur le site des « Meulières de Claix-Chaumes de Vignac » ainsi que par Réseau Ferré de France (RFF) dans le cadre des études préliminaires à la LGV SEA ont fourni des informations utilisables sur les espèces et habitats du site :

- Charente Nature : « Investigations environnementales complémentaires sur le site de Clérignac/Claix », RFF - mars 2004 ;
- Charente Nature : « Descriptif et propositions de gestion écologique et de valorisation pédagogique, site des Meulières », CREN – 1996 ;
- OPIE : « Etude entomologique des Meulières de Claix et des Chaumes du Vignac de Roulet (Charente), CREN -1999/2000 ;
- Charente Nature : « Evaluation de l'impact du pâturage sur les groupements végétaux du plateau des Meulières », CREN – 2000 ;
- Charente Nature : « Complément d'inventaire faunistique : les odonates », CREN – 2002 ;
- Charente Nature : « Inventaire des papillons diurnes (Lépidoptères rhopalocères) sur le site des Meulières de Claix », CREN-2002 ;

## → Les habitats et la flore

### A.1. Rappel des concepts

Le peuplement végétal d'un site, à un instant donné, est caractérisé par une physionomie en 3 dimensions (strates végétales liées aux types biologiques des plantes) et une richesse spécifique qui évolue souvent au cours du cycle annuel et détermine un groupement, ensemble de plantes qui présentent des affinités et des relations interspécifiques en relation avec divers facteurs (climatiques, édaphiques, biotiques, anthropiques...)

L'équilibre apparent des ensembles végétaux d'un paysage (phytocénoses) ne correspond souvent, qu'à un stade transitoire dans l'évolution locale de la végétation, le développement et la complexification de celle-ci s'effectuant par une succession de stades dont l'enchaînement constitue une SERIE DE VEGETATION.

Ainsi, sur le site qui nous concerne, 2 séries de végétation sont représentées, qui appartiennent au secteur nord-aquitain du domaine atlantique européen :

- La série du Chêne pubescent
- La série de l'aulne et du saule

Leurs boisements formeront le stade ultime de l'évolution végétale, ou CLIMAX.

Dans nos régions, cette évolution, depuis le sol nu, se développe en 4 à 5 stades :

Stade 1 : Le groupement herbacé pionnier, ouvert, où dominent les espèces annuelles et où le recouvrement de la végétation est faible (friches post-culturelles par exemple).

Stade 2 : Le groupement herbacé fermé, à base d'espèces vivaces couvrant le sol d'un tapis continu (prairies...).

Stade 3 : L'ourlet, groupement mixte mêlant les herbacées aux ligneux bas. La densité y est importante et la stratification commence à se diversifier. Zone de transition, ce stade intermédiaire présente souvent une diversité et une originalité floristique importantes.

Stade 4 : Le groupement arbustif, pouvant revêtir diverses formes (fourré, lande, manteau...).

Stade 5 : Le groupement forestier climacique.

Sur le plan de la végétation, le déroulement de cette série dynamique, sur plusieurs dizaines d'années, s'accompagne :

- D'un accroissement du degré d'organisation stratigraphique.
- D'un accroissement de la production primaire brute (augmentation de la surface chlorophyllienne et du stock de matière organique du sol).
- D'un accroissement des capacités homéostatiques de la phytocénose, c'est-à-dire de sa stabilité globale.

Une analyse fine montre que chaque stade d'une série peut-être lui-même divisé en phases, présentant divers faciès en fonction de l'action prépondérante de tel ou tel facteur particulier. D'autre part, on assiste souvent au blocage artificiel de la succession des stades par action anthropique (fauche, pâturage...), réduisant les capacités trophiques des groupements.

#### A.2. La méthode :

La méthode des relevés phytosociologiques découle des travaux de Braun-Blanquet (1964). Elle est décrite notamment dans BOURNERIAS (1979). Sur une surface homogène de végétation, on relève l'ensemble des espèces présentes en les affectant d'un coefficient semi-quantitatif d'abondance - dominance selon l'échelle suivante :

- + = recouvrement de moins de 1%
- 1 = recouvrement de 1 à 5 %
- 2 = recouvrement de 5 à 25 %
- 3 = recouvrement de 25 à 50 %
- 4 = recouvrement de 50 à 75 %
- 5 = recouvrement de 75 à 100 %

Chaque relevé conduit alors à définir, par sa composition, une association de plantes regroupées en Alliance, les alliances en Ordres et les ordres en Classes. Au niveau d'analyse qui nous intéresse, nous nous arrêterons au niveau de l'alliance. Les taxons plus affinés font encore l'objet d'études et, outre cette incertitude, n'apporteraient rien aux conclusions que ce travail nous amène à faire.

### Remarques :

- *La description qui suit ne doit pas laisser croire que les groupements recensés sont aussi clairement définis sur le terrain. En effet, il arrive souvent que les limites soient floues, que plusieurs plantes d'une alliance se retrouvent dans une autre, ou qu'au sein d'une parcelle apparemment homogène se retrouve, pour des raisons très locales de sol, de micro-climat, d'humidité, une alliance différente de celle qui domine la parcelle. Néanmoins, la physionomie phytosociologique du site est aujourd'hui clairement définie, et cet état initial peut être considéré comme presque complet.*
- *L'étude des groupements végétaux permet de réaliser l'inventaire floristique du site. L'étude des espèces végétales, permet de déterminer les stations d'espèces patrimoniales, protégées ou non. Les plantes les plus rares ou les plus caractéristiques sont ainsi mises en évidence.*

### → Etude de la faune

#### A.3. Principes généraux

De nombreux travaux d'écologie fondamentale ont permis de mettre au point, depuis plus de 20 ans, des méthodes de description et d'analyse des milieux naturels terrestres (notion de "diagnostic écologique" de J. Blondel - 1979).

Bien sûr, il est impossible de réaliser l'inventaire exhaustif de la faune d'un lieu donné. Néanmoins, les connaissances acquises permettent d'identifier, dans différents groupes d'animaux, vertébrés notamment, des espèces dites "bio-indicatrices", qui donnent au site étudié ses caractères biologiques essentiels.

Chez les mammifères, ce sont surtout les chauves-souris qui présentent un grand intérêt, à la fois biologique, par leur place dans les écosystèmes, et patrimonial, par leur rareté.

Les oiseaux, d'une façon générale sont les meilleurs bio-indicateurs car, outre leur facilité d'étude, ils sont répartis dans toutes les dimensions de l'espace et sont représentés dans tous les niveaux trophiques.

Reptiles et amphibiens peuvent être des éléments importants du patrimoine, et donner à certains habitats une valeur particulière.

Enfin, chez les insectes, l'étude des libellules, facilitée par l'observation et l'identification assez aisée des individus (ce qui est rare chez les invertébrés), revêt une grande importance pour le diagnostic écologique d'une zone humide. En effet, ce groupe animal contient exclusivement des espèces prédatrices carnivores, situées souvent en fin de chaîne alimentaire de la microfaune, inféodées au milieu aquatique pour leur reproduction, en général territoriales, parfois à habitat spécialisé. C'est dire que les populations d'odonates reflètent la qualité et l'équilibre d'une zone humide peut-être mieux que n'importe quel autre groupe animal.

#### A.4. La méthode (Charente Nature, décembre 2004)

- Mammifères :
  - Observations visuelles (affûts matinaux et crépusculaires)
  - Recherches de traces, fèces et reliefs de repas
  - Analyse de pelotes de rejection de rapaces nocturnes
  - Détection acoustique des chiroptères (détecteur Pettersson D-240x)
  
- Oiseaux :
  - Observation visuelle
  - Détection par points d'écoute
  
- Reptiles et amphibiens :
  - Observation directe
  - Détection par points d'écoute (pour les anoues uniquement)
  
- Odonates :
  - Observation directe entre avril et fin août
  - Capture au filet si nécessaire pour identification, avec relâché sur place
  
- Lépidoptères :
  - Observation directe
  - Capture au filet si nécessaire pour identification, avec relâché sur place

Toutes les captures ont été réalisées par des détenteurs d'autorisation préfectorale pour les espèces protégées.

Toutes les connaissances antérieures sur le site ont été utilisées lors de la prospection. Ainsi, même si certains groupes comme celui des Orthoptères n'ont pas été inventoriés dans le cadre des études relatives à l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000, les données présentes dans les études antérieures (OPIE, 1999-2000) ont prises en compte.

## **B) Résultats**

### **→ Les Habitats et la flore**

Les habitats, encore appelés biotopes en écologie, sont ici définis non seulement en fonction des conditions climatiques et édaphiques du milieu, mais aussi en fonction du couvert végétal. On distinguera les habitats dits "naturels", déterminés surtout par la flore sauvage qui les occupe, et caractérisés par des associations de plantes bien identifiées. Et les habitats "artificiels", pour lesquels les activités humaines dominent les critères de définition.

Le tableau 1 regroupe les 15 habitats définis dans la nomenclature internationale CORINE BIOTOPE et présents sur le site des Chaumes du Vignac et de Clérignac (*carte n°3*). Parmi eux, 12 associations végétales, le plus souvent définies au niveau de l'alliance, représentent les éléments les plus importants de cet inventaire.

Pour chaque série, on pourra trouver, selon la structure végétale, différents stades intermédiaires (prairies, bois, etc...). Enfin, la nature des espèces végétales qui composent chaque unité permet de déterminer des groupements végétaux, dont les caractéristiques définissent des habitats, parfois localisés ou rares, justifiant des mesures de gestion appropriées.

#### **Remarque : la méthode des relevés phytosociologiques**

*La méthode des relevés phytosociologiques découle des travaux de Braun-Blanquet (1964). Elle est décrite notamment dans BOURNERIAS (1979). Sur une surface homogène de végétation, on relève l'ensemble des espèces présentes en les affectant d'un coefficient semi-quantitatif d'abondance - dominance selon l'échelle décrite précédemment.*

*Nous avons réalisés, pour les habitats identifiés à priori comme communautaires, sur chaque site visité, au moins un relevé phytosociologique, soit sur surface, soit sur transect, afin de contrôler la présence des espèces caractéristiques des groupements concernés.*

*La description qui suit ne doit pas laisser croire que les groupements recensés sont aussi clairement définis sur le terrain. En effet, il arrive souvent que les limites soient floues, que plusieurs plantes d'une alliance se retrouvent dans une autre, ou qu'au sein d'une parcelle apparemment homogène se retrouve, pour des raisons très locales de sol ou d'humidité, une alliance différente de celle qui domine la parcelle. Néanmoins, la*

physionomie phytosociologique des sites reste clairement définie, et cet état initial permettra sans doute d'en mesurer à l'avenir l'évolution végétale.

- **Tableau n°1 : Les Habitats des Chaumes de Vignac et de Clérignac**

Légende : D.H. = Inscription à la Directive Européenne 92/43 (Annexe 1) **P = Habitat prioritaire de cette Directive**

Habitat (groupement végétal)	Nomenclature phytosociologique (niveau ordre ou alliance)	Code CORINE	Protection D.H. Annexe 1	Code Natura2000
Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées	CHARETEA FRAGILIS	22.44	X	H3140
Cours d'eau intermittents		24.16		
Fourrés à Genévrier	BERBERIDION	31.88	X	H5130
<b>Gazon pionnier calcicole sur dalles rocheuses</b>	<b>ALYSSO-SEDION ALBI</b>	<b>34.11</b>	<b>P</b>	<b>H6110</b>
Pelouse calcicole mésophile	MESOBROMION	34.32	X	H6210
Pelouse calcicole xéroophile	XEROBROMION	34.33	X	H6210
<b>Pelouse calcicole thérophytique</b>	<b>THERO-BRACHIPODION</b>	<b>34.51</b>	<b>P</b>	<b>H6220</b>
Mégaphorbiaie mésotrophe colinéenne	FILIPENDULION ULMARIAE	37.1	X	H6430
Prairies mésophiles pâturées	CYNOSURION CRISTATI	38.1		
Chênaie mésophile	FRAXINO-CARPINION	41.2		
Chênaie thermophile	QUERCION PUBESCENTI-PETRAEA	41.7		
Plantations de Pins maritimes		42.81		
Boisements mixtes		43		
Formations riveraines à saules	SALICION CINEREA	44.92		
Végétation des rochers et falaises calcaires	POTENTILLETALIA CAULESCENTIS – POLYPODION SERRATI	62.15	X	H8215

## **B.1. Description des groupements végétaux**

### **B.1.1. Les Groupements aquatiques**

#### *Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées (*Charetea fragilis*)*

Sur le site, cet habitat n'est représenté que dans la petite mare ainsi que çà et là dans le ruisseau situé dans le vallon, au niveau du lieu-dit « Vigouille ». Les herbiers aquatiques y sont pauvres en espèces, mais ils occupent une grande partie de l'espace disponible et semblent abriter une faune aquatique riche et diversifiée. Nous avons relevé :

- les Characées *Chara sp*
- le Potamot dense *Groenlandia densa*

#### *Cours d'eau intermittents*

Sur la zone d'étude, cet habitat est représenté par le ruisseau de Vigouille. Ce cours d'eau, d'une largeur inférieure à 1m, ne présente que peu de végétation aquatique (principalement quelques characées et callitriches). On notera qu'il a récemment fait l'objet de travaux de dégagement et que son cours a été légèrement dévié, ce qui explique que la végétation n'ait pas encore recolonisé totalement son lit. Ce ruisseau abrite également une petite population d'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*).

### B.1.2. Groupements rupicoles

Les 2 groupements suivants sont localisés aux falaises calcaires et ne couvrent que de faibles surfaces. Ils sont situés au niveau des affleurements rocheux de la petite vallée de Vigouille et long de la bordure ouest du plateau des Meulières.

#### *Végétation des rochers et falaises calcaires (Potentilletalia caulescentis – Polypodium serrati)*

Cet ensemble végétal s'observe sur les parties abruptes des zones rocheuses, particulièrement dans les fissures exposées au nord et au niveau des suintements. Sur la zone d'étude, il n'est présent que ponctuellement, sur les falaises ombragées situées à l'extrême sud. On y observe :

- |                                  |                                  |
|----------------------------------|----------------------------------|
| - la Scolopendre                 | <i>Asplenium scolopendrium</i>   |
| - la Capillaire cheveux-de-Vénus | <i>Adiantum capillus-veneris</i> |
| - la Rue des murailles           | <i>Asplenium ruta-muraria</i>    |
| - la Capillaire des murailles    | <i>Asplenium trichomanes</i>     |
| - le Cétérach officinal          | <i>Ceterach officinarum</i>      |
| - l'Herbe à Robert               | <i>Geranium robertianum</i>      |
| - le Lierre                      | <i>Hedera helix</i>              |
| ...                              |                                  |

#### *Gazon pionnier calcicole sur dalle rocheuse (Alysso-sedion)*

Ce groupement s'observe sur les sols rudimentaires des surfaces rocheuses horizontales et des affleurements. Peu recouvrant, il est composé d'espèces annuelles pionnières adaptées à la sécheresse. Sur la zone d'étude, il n'occupe que de faibles surfaces, au niveau des replats rocheux en sommet de plateau ou en bordure des anciennes carrières de meules, où il est étroitement mêlé au groupement suivant. Il est ici principalement caractérisé par la présence de tapis d'Orpins, présents également au sein des pelouses squelettiques, mais de façon plus clairsemée. On y observe :

- l'Hutchinsie des pierres *Hornungia petraea*
- le Saxifrage à 3 doigts *Saxifraga tridactylites*
- l'Orpin âcre *Sedum acre*
- l'Orpin blanc *Sedum album*
- l'Orpin jaunâtre *Sedum ochroleucum*
- ...

### B.1.3. Groupements herbacés

#### *Pelouse calcicole thérophytique (Thero-brachypodion)*

A la suite du groupement précédent, lorsque l'effritement de la roche et l'accumulation d'humus enrichissent le sol, la végétation se densifie, sans toutefois recouvrir la totalité de la surface disponible. Sur la zone d'étude, ce groupement, rattaché à l'association à lin et sabline (*Lino-Arenarietum controversae*), est présent sur les plateaux des Meulières et du Vignac, où il est étroitement imbriqué avec les pelouses xérophiiles et les gazons pionniers sur dalle rocheuse. On notera la floraison, au printemps 2004, de plusieurs milliers de pieds de Sablines des chaumes, plante protégée au niveau national. Le cortège végétal est composé des espèces suivantes :

- |                          |                                 |                              |                            |
|--------------------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------------|
| - la Sabline des chaumes | <i>Arenaria controversa</i>     | - le Gaillet nain            | <i>Galium pumillum</i>     |
| - le Micrope dressé      | <i>Bombycilaena erecta</i>      | - le Lin d'Autriche          | <i>Linum austriacum</i>    |
| - le Buplèvre aristé     | <i>Bupleurum baldense</i>       | - le Lin purgatif            | <i>Linum catharticum</i>   |
| - le Catapode rigide     | <i>Catapodium rigidum</i>       | - la Luzerne naine           | <i>Medicago minima</i>     |
| - la Centaurée délicate  | <i>Centaureum pulchellum</i>    | - l'Alsine à feuilles ténues | <i>Minuartia hybrida</i>   |
| - le Céraiste nain       | <i>Cerastium pumilum</i>        | - l'Orpin blanc              | <i>Sedum ochroleucum</i>   |
| - la Crucianelle         | <i>Crucianella angustifolia</i> | - le Thésion divariqué       | <i>Thesium divaricatum</i> |
| - l'Euphorbe exigue      | <i>Euphorbia exigua</i>         | - le Trèfle scabre           | <i>Trifolium scabrum</i>   |
| - la Petite euphrase     | <i>Euphrasia stricta</i>        | - la Vulpie ciliée           | <i>Vulpia ciliata</i>      |
| ...                      |                                 |                              |                            |

### *Pelouse calcicole xérophile (Xerobromion)*

Ce groupement se développe sur sol calcaire maigre et bien exposé (généralement au sud). Ce sont des pelouses rases laissant fréquemment apparaître le sol, et qui présentent ici un cortège exceptionnel, très enrichi en espèces méridionales, attaché à l'association à crapaudine et koelérie (*Sideritido guillonii-Koelerietum vallesianae*). Sur le site, il occupe la quasi-totalité du plateau des Meulières, ainsi que les pentes exposées au sud du Vignac et à Clérignac. On y observe :

- la Vulnéraire	<i>Anthyllis vulneraria</i>	- le Fer à cheval	<i>Hippocrepis comosa</i>
- l'Aspérule des sables	<i>Asperula cynanchica</i>	- l'Inule des montagnes	<i>Inula montana</i>
- la Biscutelle de Guillon	<i>Biscutella guillonii</i>	- la Koelérie du Valais	<i>Koeleria vallesiana</i>
- la Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>	- le Lin blanc	<i>Linum salsoloides</i>
- la Laîche de Haller	<i>Carex halleriana</i>	- l'Euphrase de Jaubert	<i>Odontites jaubertianus</i>
- la Laîche humble	<i>Carex humilis</i>	- l'Ononis strié	<i>Ononis striata</i>
- le Liseron cantabrique	<i>Convolvulus cantabricus</i>	- la Potentille	<i>Potentilla neumanniana</i>
- la Coronille minime	<i>Coronilla minima</i>	- la Renoncule à feuilles de graminée	<i>Ranunculus gramineus</i>
- l'Euphorbe fluette	<i>Euphorbia exigua</i>	- la Scille d'automne	<i>Scilla autumnalis</i>
- la Petite euphrase	<i>Euphrasia stricta</i>	- le Persil de montagne	<i>Seseli montanum</i>
- la Fétuque d'Auquier	<i>Festuca auquieri</i>	- la Crapaudine de Guillon	<i>Sideritis guillonii</i>
- le Fumana	<i>Fumana procumbens</i>	- l'Épiaire droite	<i>Stachys recta</i>
- la Globulaire de Valence	<i>Globularia valentina</i>	- la Germandrée petit-chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
- l'Hélianthème des appenins	<i>Helianthemum apenninum</i>	- la Germandrée des montagnes	<i>Teucrium montanum</i>
- l'Immortelle des dunes	<i>Helichrysum stoechas</i>	- le Thym serpolet	<i>Thymus gr. serpyllum</i>
- la Piloselle	<i>Hieracium pilosella</i>	...	

### *Pelouse calcicole mésophile (Mesobromion)*

Ce groupement succède au précédent, sur sol plus profond. La végétation se densifie et le substrat n'est plus visible. Sur le site, cet habitat, appartenant à l'alliance à lin et sésélière (*Lino salsoloidis-Seslerietum albicantis*) est présent sur les pentes du plateau des Meulières exposées à l'ouest et au nord, ainsi qu'au contact des îlots de boisements thermophiles situés au sud de la zone. Nous y avons relevé :

- l'Ail à tête ronde	<i>Allium sphaerocephalon</i>	- le Fer à cheval	<i>Hippocrepis comosa</i>
- la Phalangère rameuse	<i>Anthericum ramosum</i>	- le Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>
- l'Armoise camphrée	<i>Artemisia alba</i>	- la Koelérie du Valais	<i>Koeleria vallesiana</i>
- le Chlore perfolié	<i>Blackstonia perfoliata</i>	- la Laitue vivace	<i>Lactuca perennis</i>
- le Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>	- le Lin blanc	<i>Linum salsoloides</i>
- la Brize intermédiaire	<i>Briza media</i>	- le Lotier corniculé	<i>Lotus corniculatus</i>
- le Brome dressé	<i>Bromus erectus</i>	- l'Ononis strié	<i>Ononis striata</i>
- la Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>	- le Polygala du calcaire	<i>Polygala calcarea</i>
- le Cardoncelle	<i>Carduncellus mitissimus</i>	- le Nerprun des rochers	<i>Rhamnus saxatilis</i>
- la Laîche de Haller	<i>Carex halleriana</i>	- la Petite pimprenelle	<i>Sanguisorba minor</i>
- la Carline commune	<i>Carlina vulgaris</i>	- la Centaurée scabieuse	<i>Scabiosa columbaria</i>
- le Cirse acaule	<i>Cirsium acaule</i>	- le Persil de montagne	<i>Seseli montanum</i>
- la Coronille minime	<i>Coronilla minima</i>	- la Sésélière bleue	<i>Sesleria caerulea</i>
- la Cuscute	<i>Cuscuta epithimum</i>	- la Crapaudine de Guillon	<i>Sideritis guillonii</i>
- le Panicaut	<i>Eryngium campestre</i>	- la Germandrée petit-chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
- le Genêt pileux	<i>Genista pilosa</i>	- le Thésion couché	<i>Thesium humifusum</i>
- la Globulaire commune	<i>Globularia punctata</i>	- le Thym serpolet	<i>Thymus gr. serpyllum</i>
- l'Hélianthème des appenins	<i>Helianthemum apenninum</i>		
...			

Cet habitat est peu représenté sur la zone d'étude. On le trouve en bordure de la mégaphorbiaie dans le vallon de Vigouille et sur une parcelle en bordure ouest du plateau des Meulières. Le cortège végétal y est des plus classiques. Nous y avons relevé :

- l'Achillée millefeuilles	<i>Achillea millefolium</i>	- la Marjolaine	<i>Origanum vulgare</i>
- la Pâquerette	<i>Bellis perennis</i>	- le Plantain majeur	<i>Plantago major</i>
- la Laîche glauque	<i>Carex flacca</i>	- la Potentille	<i>Potentilla neumanniana</i>
- le Chardon des prés	<i>Cirsium arvense</i>	- le Pâturin annuel	<i>Poa annua</i>
- le Dactyle aggloméré	<i>Dactylis glomerata</i>	- la Renoncule âcre	<i>Ranunculus acris</i>
- le Lotier corniculé	<i>Lotus corniculata</i>	- le Trèfle rampant	<i>Trifolium repens</i>
- la Bugrane rampante	<i>Ononis spinosa</i>	...	

#### Mégaphorbiaie mésotrophe colinéenne (*Filipendulion ulmariae*)

Ce groupement n'est présent que le long du ruisseau, au fond du vallon de Vigouille, au sein de la prairie pâturée par des chevaux. La présence de la fougère des marais, ici en colonie dense, met en évidence le caractère tourbeux du sol. Le cortège végétal reste toutefois très classique, avec :

- le Liseron des haies	<i>Calystegia sepium</i>	- l'Iris jaune	<i>Iris pseudacorus</i>
- la Laîche des marais	<i>Carex acutiformis</i>	- le Chanvre d'eau	<i>Lycopus europaeus</i>
- le Cirse des marais	<i>Cirsium palustre</i>	- la Salicaire	<i>Lythrum salicaria</i>
- l'Orchis incarnat	<i>Dactylorhiza incarnata</i>	- le Lysimaque	<i>Lysimachia vulgaris</i>
- l'Epilobe hirsute	<i>Epilobium hirsutum</i>	- la Menthe aquatique	<i>Mentha aquatica</i>
- la Prêle des marais	<i>Equisetum palustre</i>	- le Myosotis des marais	<i>Myosotis scorpioides</i>
- l'Eupatoire chanvrine	<i>Eupatorium cannabinum</i>	- la Scrophulaire aquatique	<i>Scrophularia auriculata</i>
- l'Euphorbe velue	<i>Euphorbia villosa</i>	- la Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>
- la Reine des prés	<i>Filipendula ulmaria</i>	- la Valériane	<i>Valeriana officinalis</i>
- le Gaillet des marais	<i>Galium palustre</i>	...	

#### B.1.4. Groupements arbustifs

##### *Fourrés à Genévriers (Berberidion)*

Ce groupement est bien représenté sur le site, notamment au sud du plateau des meulières, où il assure la jonction entre les pelouses calcicoles et le boisement thermophile. La strate arbustive est composée de nombreux buissons et jeunes arbres, et la strate herbacée emprunte de nombreuses espèces aux pelouses calcicoles mésophiles, auxquelles cet habitat est associé.

- l'Armoise camphrée	<i>Artemisia alba</i>	- le Chêne pubescent	<i>Quercus humilis</i>
- le Brachypode penné	<i>Brachypodium pinnatum</i>	- le Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>
- la Bruyère à balais	<i>Erica scoparia</i>	- le Nerprun des rochers	<i>Rhamnus saxatilis</i>
- la Filipendule commune	<i>Filipendula vulgaris</i>	- l'Eglantier	<i>Rosa canina</i>
- le Genêt pileux	<i>Genista pilosa</i>	- la Garance voyageuse	<i>Rubia peregrina</i>
- le Lierre	<i>Hedera helix</i>	- la Spirée à feuilles de millepertuis	<i>Spiraea obovata</i>
- le Genévrier commun	<i>Juniperus communis</i>	- la Germandrée petit-chêne	<i>Teucrium chamaedrys</i>
- le Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>	- la Viorne lantane	<i>Viburnum lantana</i>
- le Peucedan des cerfs	<i>Peucedanum cervaria</i>	- le Dompte-venin	<i>Vincetoxicum hirundinaria</i>
- le Prunier de Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>		
...			

#### B.1.5. Groupements arborés

##### *Chênaie thermophile (Quercion pubescenti-petraea)*

C'est le type de boisement le plus représentatif de la zone d'étude. Le Chêne pubescent (*Quercus humilis*) y est dominant, et la strate herbacée est dense et variée. On y observe :

- l'Erable de Montpellier	<i>Acer monspessulanus</i>	- le Troène	<i>Ligustrum vulgare</i>
- l'Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	- le Limodore avorté	<i>Limodorum abortivum</i>
- l'Ancolie commune	<i>Aquilegia vulgaris</i>	- la Mélitte	<i>Melittis melissophyllum</i>
- la Céphalanthère à longues feuilles	<i>Cephalanthera longifolia</i>	- l'Orchis verdâtre	<i>Platanthera chlorantha</i>
- la Céphalanthère rouge	<i>Cephalanthera rubra</i>	- le Prunier de Sainte-Lucie	<i>Prunus mahaleb</i>
- la Clématite des haies	<i>Clematis vitalba</i>	- le Chêne pubescent	<i>Quercus humilis</i>
- le Cornouiller sanguin	<i>Cornus sanguinea</i>	- le Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>
- l'Aubépine monogyne	<i>Crataegus monogyna</i>	- le Chêne vert	<i>Quercus ilex</i>
- la Digitale jaune	<i>Digitalis lutea</i>	- l'Alisier torminal	<i>Sorbus torminalis</i>
- le Géranium sanguin	<i>Geranium sanguineum</i>	- la Viorne lantane	<i>Viburnus lantana</i>
- le Lierre	<i>Hedera helix</i>		

#### Chênaie mésophile (*Fraxino-carpinion*)

Cet habitat est localisé aux pentes boisées parsemées de falaises situées à l'extrême sud de la zone d'étude. C'est un boisement sombre et frais, spectaculaire au printemps lors de la floraison des anémones et des jacinthes.

- l'Erable champêtre	<i>Acer campestre</i>	- la Jacinthe des bois	<i>Hyacinthoides</i>	<i>non-</i>
- l'Anémone des bois	<i>Anemone nemorosa</i>	<i>scripta</i>		
- l'Arum d'Italie	<i>Arum italicum</i>	- le Lamier jaune	<i>Lamium galeobdolon</i>	
- la Scolopendre	<i>Asplenium</i>	- la Mercuriale	<i>Mercurialis perennis</i>	
<i>scolopendrium</i>		- l'Ornithogale des Pyrénées	<i>Ornithogalum</i>	
- le Charme	<i>Carpinus betulus</i>	<i>pyrenaicum</i>		
- le Noisetier	<i>Corylus avellana</i>	- le Chêne pédonculé	<i>Quercus robur</i>	
- le Frêne commun	<i>Fraxinus excelsior</i>	- la Ficaire	<i>Ranunculus ficaria</i>	
- le Lierre	<i>Hedera helix</i>	- la Ronce bleue	<i>Rubus caesius</i>	
- l'Hellébore fétide	<i>Helleborus foetidus</i>	- la Stellaire holostée	<i>Stellaria holostea</i>	

...

#### Formations riveraines à saules (*Salicion cinereae*)

Cet habitat est localisé en bordure du ruisseau de Vigouille, sur une petite surface. Le cortège végétal y est pauvre et peu diversifié. On y observe :

- |                         |                              |
|-------------------------|------------------------------|
| - l'Arum d'Italie       | <i>Arum italicum</i>         |
| - l'Epilobe hirsute     | <i>Epilobium hirsutum</i>    |
| - le Gaillet des marais | <i>Galium palustre</i>       |
| - le Lysimachie         | <i>Lysimachia vulgaris</i>   |
| - la Langue de serpent  | <i>Ophioglossum vulgatum</i> |
| - le Saule roux         | <i>Salix atrocinerea</i>     |
| - le Saule cendré       | <i>Salix cinerea</i>         |
| - la Viorne aubier      | <i>Viburnum opulus</i>       |
| ...                     |                              |

#### *Plantations de Pins maritimes*

Ces boisements sont localisés sur le site, où il subsiste 2 îlots sur la pente nord du plateau des meuliers, très abîmés lors de la tempête de 1999. Le cortège végétal y est pauvre, empruntant quelques espèces à la chênaie thermophile.

#### *Boisements mixtes*

Ce boisement n'est représenté que par un îlot à l'extrême nord du site, sur le plateau du Vignac. Le cortège végétal y est identique à celui de la chênaie thermophile, parsemé de quelques pins maritimes âgés.

## B.2. La flore

En règle générale, la flore de nos régions tempérées se répartit en 3 strates distinctes :

- La strate herbacée :

De loin la plus diversifiée, elle comprend des plantes annuelles, bisannuelles et vivaces. C'est dans cette végétation que l'on rencontre le plus d'espèces patrimoniales. Cette strate joue un rôle essentiel dans les équilibres écologiques, car c'est elle qui assure la diversité de la microfaune.

- La strate arbustive :

C'est la strate des groupements intermédiaires, ourlets et manteaux, notamment en lisière des boisements, ou en recolonisation des zones ouvertes ou défrichées. Sans être aussi riche que la précédente, elle participe à la diversité biologique et à la valeur patrimoniale de la zone.

- La strate arborescente :

Peu importante en espèces sous nos latitudes et notre climat, elle contribue pourtant de façon essentielle à la richesse biologique d'un site. Par la variété des essences d'une part qui offrent une variété d'habitats importante, et surtout par la surface couverte et le volume correspondant, utilisable par les espèces animales.

*La description de la végétation a été faite dans la première partie, avec celle des groupements végétaux. La valeur patrimoniale sera décrite dans la partie suivante (diagnostic écologique – éléments du patrimoine naturel).*

→ La faune

**B.3. Les mammifères**

21 espèces de mammifères sauvages ont été recensées sur le site des Chaumes du Vignac (tableau n°2). Parmi celles-ci, 4 espèces de chauves-souris ont été contactées en activité de chasse, ce qui est relativement pauvre compte-tenu de la richesse entomologique du site. On notera également la présence de la Genette.

**L'analyse patrimoniale des espèces sera faite dans le chapitre suivant.**

- **Tableau n°2 : Les Mammifères des Chaumes de Vignac**

Légende

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
Hérisson	<i>Erinaceus europaeus</i>	X		I	
Taupe	<i>Talpa europaea</i>				
Musaraigne musette	<i>Crocidura russula</i>				
Musaraigne des jardins	<i>Crocidura suaveolens</i>				
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>				
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	II, IV	V	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	V	X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	IV	S	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV	S	
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>				
Genette	<i>Genetta genetta</i>	X		I	X
Blaireau	<i>Meles meles</i>			S	
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	X		S	
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>				
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>				
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>				
Mulot gris	<i>Apodemus sylvaticus</i>				
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>				
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>			I	
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>				
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>				

#### B.4. Les oiseaux

Les populations aviennes du site des Chaumes du Vignac sont composées avant tout de passereaux. Au total, 60 espèces d'oiseaux ont été recensées sur ce site, dont 47 nicheuses de façon probable ou certaine (tableau n°3). On notera la présence de l'Engoulevent d'Europe, du Pipit rousseline et de l'Alouette lulu, nicheurs sur le site. Par contre, le Busard Saint-Martin et la Pie-grièche écorcheur, autrefois nicheurs, n'étaient plus présents en 2004.

- Tableau n°3 : Les Oiseaux des Chaumes de Vignac

Légende :

N = Nicheur probable ou certain

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux » (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR	N
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	X				X
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	0		S	
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	X				X
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	0		S	
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	X			R	
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	X			S	X
Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>				I	
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>					
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>					X
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>					
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>				Déc	X

Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	X				X
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	X				X
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	X	0		S	X
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	X			Déc	X
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	X			S	X
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	X				X
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>				Déc	X
Alouette lulu	<i>Lullula arborea</i>	X	0		Déc	X
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	X			S	
Martinet noir	<i>Apus apus</i>	X				
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	X	0		R	X
Pipit des arbres	<i>Anthus trivialis</i>	X				X
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	X				
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	X				X
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	X				X
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	X				X
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	X				X
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	X				X
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata</i>	X			S	X
Merle noir	<i>Turdus merula</i>					X
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>					X
Grive draine	<i>Turdus viscivorus</i>					X
Hypolais polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	X				X
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	X				X
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	X				X
Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	X				X
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	X				X
Gobemouche noir	<i>Ficedula hypoleuca</i>	X				
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	X				
Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	X				X
Mésange nonnette	<i>Parus palustris</i>	X				X
Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	X				X
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	X				X

Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	X				X
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	X				X
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	0		S	
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>					X
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>					X
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>					X
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>					X
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	X				X
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	X				X
Pinson du nord	<i>Fringilla montifringilla</i>	X				
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	X				X
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	X				X
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	X				X
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>	X				X
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	X				X
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	X				X

### **B.5. Les reptiles**

La présence de 5 espèces de reptiles a été constatée sur la zone d'étude durant la période de prospection (tableau n°4). Ces espèces sont parmi les plus communes en Charente. La Couleuvre verte et jaune fréquente les lisières ensoleillées et ne semble pas être très commune sur le site. Le Lézard des murailles et le Lézard vert, qui utilisent les mêmes habitats, sont par contre bien représentés.

## B.6. Les amphibiens

7 espèces d'amphibiens ont été recensées sur ce site, essentiellement au niveau des zones humides (tableau n°4). Les espèces présentes ici sont des espèces qui ne sont pas rares dans le département, mis à part le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*), qui présente une population de quelques individus au niveau de la mare de Vigouille.

- **Tableau n°4 : Les Reptiles et les Amphibiens des Chaumes de Vignac**

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
<i>REPTILES</i>					
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV	S	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV	S	
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV	S	
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	X		S	
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>				
<i>AMPHIBIENS</i>					
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	X		S	
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	X		S	
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	II, IV	V	X
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X		S	
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV	S	
Grenouille verte	<i>Rana kl. Esculenta</i>				
Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	X		S	

### **B.7. Les odonates**

L'étude des libellules, entre avril et fin août 2004, sur le site des Chaumes du Vignac, a permis de dénombrer 23 espèces (tableau n°5). Quelques unes d'entre-elles se reproduisent au niveau des zones humides du site (ruisseau, mare...) et d'autres utilisent les zones dégagées et abritées du vent (clairières, ourlets forestiers...) comme terrains de chasse. La seule espèce d'intérêt communautaire se reproduisant sur le site est l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), au niveau du ruisseau du vallon de Vigouille. Cette donnée est intéressante, car cette espèce n'était pas présente avant les travaux de dégagement du ruisseau. La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*) et le Gomphe de Graslin (*Gomphus graslini*) ne fréquentent le secteur que de façon sporadique.

### **B.8. Les lépidoptères diurnes**

L'inventaire de cette catégorie d'insectes n'est pas exhaustif. En effet, seules les espèces facilement identifiables ont été recensées en 2004.

53 espèces de papillons ont été observées sur la zone d'étude, parmi lesquelles on notera la présence de l'Azuré du serpolet (*Maculinea arion*), espèce inscrite à l'annexe IV de la Directive « Habitats », et de 7 espèces inscrites sur la liste rouge régionale (tableau n°6).

### **B.9. Les autres invertébrés**

Seules les Odonates et les Lépidoptères thopalocères ont été recherchés dans le cadre de l'étude écologique du document d'objectifs Natura 2000 réalisée par Charente Nature en 2004. La durée de l'étude et les difficultés de méthode et d'identification n'ont pas permis de travailler sur les autres familles d'invertébrés. Quelques espèces ont été notées au cours des prospections, mais aucune ne présentant de caractère patrimonial, mis à part le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), espèce bien présente en Charente (tableau n°7).

Par ailleurs, un inventaire entomologique a été réalisé par l'OPIE Poitou-Charentes dans le cadre de *l'étude entomologique des Meulières de Claix et des Chaumes de Vignac en 1999-2000*.

Aucune espèce inscrite à la Directive Habitats ou protégée n'a été inventoriée au cours de cette étude. Néanmoins d'autres espèces intéressantes, notamment d'Orthoptères, sont à mentionner et déterminantes en Poitou-Charentes. Il s'agit de : *Empusa pennata*, *Oedipoda germanica*, *Pholidoptera femorata* et *Omocestus petraeus*. Ces espèces figurent avec un astérisque dans le tableau n°7.

• **Tableau n°5 : Les Odonates des Chaumes de Vignac**

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR	LRN
Caloptéryx vierge	<i>Calopteryx virgo</i>				
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>				
Agrion orangé	<i>Platycnemis acutipennis</i>				
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>				
Agrion de Vander Linden	<i>Cercion lindenii</i>				
Agrion délicat	<i>Ceriagrion tenellum</i>				
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	II	X	D
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>				
Agrion gracieux	<i>Coenagrion pulchellum</i>			X	
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>				
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>				
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>				
Aeschne printanière	<i>Brachytron pratense</i>				
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslinii</i>	X	II, IV	X	V
Gomphe gentil	<i>Gomphus pulchellus</i>				
Gomphe à crochets	<i>Onychogomphus uncatus</i>				
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltoni</i>				
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	II, IV	X	V
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>				
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>				
Orthétrum bleuisant	<i>Orthetrum coerulescens</i>				
Orthétrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>				
Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>				
Sympétrum à côtés striés	<i>Sympetrum striolatum</i>				

• **Tableau n°6 : Les Lépidoptères diurnes des Chaumes de Vignac**

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

LRR = Liste rouge régionale

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRR	LRN
Petite tortue	<i>Aglais urticae</i>				
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>				
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>				
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>				
Mercure	<i>Arethusana arethusana</i>			X	
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>				
Collier de corail	<i>Aricia agestis</i>				
Nacré de la ronce	<i>Brenthis daphne</i>				
Silene	<i>Brintesia circe</i>				
Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>				
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>				
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>				
Souci	<i>Colias crocea</i>				
Azuré de la faucille	<i>Everes alcatas</i>				
Citron	<i>Gonopteryx rhamni</i>				
Virgule	<i>Hesperia comma</i>				
Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>			X	
Paon du jour	<i>Inachis io</i>				
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>				
Petit nacré	<i>Issora lathonia</i>				
Satyre	<i>Lasiommata megera</i>				
Piérade de la moutarde	<i>Leptidea sinapsis</i>				
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>				
Sylvain azure	<i>Limenitis reducta</i>				
Bronzé	<i>Lycaena phlaeas</i>				

Bel-argus	<i>Lysandra bellargus</i>				
Argus bleu nacré	<i>Lysandra coridon</i>			X	
Moro-sphinx	<i>Macroglossum stellatarum</i>				
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	X	IV	X	D
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>				
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>				
Mélitée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>				
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>			X	
Mélitée des centaurees	<i>Melitaea phoebe</i>			X	
Mélitée du mélampyre	<i>Mellicta athalia</i>			X	
Grand nacré	<i>Mesoacidalia aglaja</i>				
Grand nègre des bois	<i>Minois dryas</i>				
Grande tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>				
Sylvaine	<i>Ochlodes venatus</i>				
Machaon	<i>Papilio machaon</i>				
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>				
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>				
Piérade de la rave	<i>Pieris rapae</i>				
Robert le diable	<i>Polygonia c-album</i>				
Argus bleu	<i>Polyommatus icarus</i>				
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>				
Thécla de l'yeuse	<i>Satyrium ilicis</i>				
Thécla du prunellier	<i>Satyrium spini</i>			X	
Bande noire	<i>Thymelicus sylvestris</i>				
Goutte de sang	<i>Tyria jacobaeae</i>				
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>				
Belle-dame	<i>Vanessa cardui</i>				

• **Tableau n°7 : Les autres invertébrés des Chaumes de Vignac**

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)  
 DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)  
 LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)  
 DPC = Déterminant Poitou-Charentes

Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	DPC
<i>COLEOPTERES</i>					
Acilie sillonnée	<i>Acilius sulcatus</i>				
Cétoine dorée	<i>Cetonia aurata</i>				
Copris lunaire	<i>Copris lunaris</i>				
Petite biche	<i>Dorcus parallelipedus</i>				
Dytique bordé	<i>Dyticus marginalis</i>				
Gyrin	<i>Gyrinus substriatus</i>				
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II		
Bupreste du genévrier	<i>Scintillatrix mirifica</i>				
Crache-sang	<i>Timarcha tenebricosa</i>				
<i>HEMIPTERES</i>					
Corise	<i>Corixa sp</i>				
Gerris	<i>Gerris lacustris</i>				
Pentatome rayé	<i>Graphosoma italicum</i>				
Nèpe cendrée	<i>Nepa cinerea</i>				
Notonecte glauque	<i>Notonecta glauca</i>				
Punaise verte	<i>Palomena prasina</i>				
Gendarme	<i>Pyrrhocoris apterus</i>				
<i>ORTHOPTERES</i>					
Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i>				X
Ephippigère des vignes	<i>Ephippiger ephippiger</i>				
Courtilière	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>				
Grillon des champs	<i>Gryllus campestris</i>				

Criquet migrateur	<i>Locusta migratoria</i>				X
Grillon des bois	<i>Nemobius sylvestris</i>				
Oedipode turquoise	<i>Oedipoda caerulescens</i>				
Oedipode rouge	<i>Oedipoda germanica*</i>				X
	<i>Pholidoptera femorata*</i>				X
	<i>Omocestus petraeus*</i>				X
Decticelle cendrée	<i>Pholidoptera griseoptera</i>				
Conocéphale gracieux	<i>Ruspolia nitidula</i>				
Grande sauterelle verte	<i>Tettigonia viridissima</i>				
<i>MANTOPTERES</i>					
Empuse pennée	<i>Empusa pennata*</i>				X
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>				

## C) Diagnostic écologique

### C.1. Les éléments du patrimoine naturel

#### C.1.1 Les habitats patrimoniaux

L'étude des groupements végétaux a permis de mettre en évidence **8 habitats inscrits à l'annexe 1 de la Directive européenne** « Habitats, Faune, Flore » 92/43, dont la rareté, la fragilité nécessitent des mesures de conservation (*tableau n°8, carte n°4*).

Parmi eux, 2 habitats sont considérés comme prioritaires et méritent une protection stricte et des mesures de conservation ou de réhabilitation :

- Gazons pionniers calcicoles sur dalles rocheuses
- Pelouses calcicoles thérophytiques

Les autres habitats communautaires présents sur les Chaumes de Vignac et de Clérignac sont les suivants :

- Eaux oligo-mésotrophes à tapis immergés de characées
- Fourrés à genévriers
- Pelouses calcicoles mésophiles
- Pelouses calcicoles xérophiiles
- Mégaphorbiaies mésotrophes colinéennes
- Végétation des rochers et falaises calcaires

On notera également la présence d'un habitat déterminant, c'est à dire rare ou menacé, pour la région Poitou-Charentes :

- Formations riveraines à saules

• **Tableau n°8 : Habitats patrimoniaux des Chaumes de Vignac et de Clérignac**

Légende :

D.H. = Inscription à la Directive Européenne 92/43 (Annexe 1)

P = Habitat prioritaire

Habitat (groupement végétal)	Nomenclature phytosociologique (Niveau ordre ou alliance)	Code CORINE	Protection D.H. Annexe1
Eaux oligo-mésotrophe à tapis immergés de characées	CHARETEA FRAGILIS	22.44	X
Fourrés à Genévrier	BERBERIDION	31.88	X
<b>Gazons pionniers calcicoles sur dalles rocheuses</b>	<b>ALYSSO-SEDION</b>	<b>34.11</b>	<b>P</b>
Pelouses calcicoles mésophiles	MESOBROMION	34.32	X
Pelouses calcicoles xérophiies	XEROBROMION	34.33	X
<b>Pelouses calcicoles thérophytiques</b>	<b>THERO-BRACHIPODION</b>	<b>34.51</b>	<b>P</b>
Mégaphorbiaies mésotrophes colinéennes	FILIPENDULION ULMARIAE	37.1	X
Formations riveraines à saules	SALICION CINEREAE	44.92	
Végétation des rochers et falaises calcaires	POTENTILLETALIA CAULESCENTIS – POLYPODION SERRATI	62.15	X

### C.1.2. Le patrimoine floristique

L'analyse des espèces végétales identifiées a permis de mettre en évidence 21 plantes remarquables (tableau n°9). Parmi ces espèces, 19 sont inféodées aux pelouses sèches et aux falaises calcaires et 2 aux prairies humides. Cette diversité reflète bien la richesse exceptionnelle des pelouses des Chaumes du Vignac.

2 espèces y sont protégées au niveau national (Arrêté ministériel du 20/01/1982) :

- la Sabline des chaumes (*Arenaria controversa*)
- l'Euphrase de Jaubert (*Odontites jaubertianus jaubertianus*)

7 autres espèces sont protégées au niveau régional (Arrêté ministériel du 19/04/1988) :

- la Globulaire de Valence (*Globularia valentina*)
- le Lin d'Autriche (*Linum austriacum*)
- la Renoncule à feuilles de graminée (*Ranunculus gramineus*)
- le Nerprun des rochers (*Rhamnus saxatilis*)
- la Crapaudine de Guillon (*Sideritis guillonii*)
- la Spirée à feuilles de millepertuis (*Spiraea obovata*)
- le Thésion divariqué (*Thesium divaricatum*)

D'autre part, plusieurs espèces, de par leur rareté régionale, départementale ou de par la baisse sensible des stations et des effectifs, ont été inscrites sur une liste rouge validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

• **Tableau n°9 : Patrimoine floristique des Chaumes de Vignac et de Clérignac**

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêté ministériel du 20 janvier 82)

PR = Protection régionale (Arrêté ministériel du 19 avril 88)

RN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Société Botanique du Centre-Ouest)

D16 = Espèce déterminante en Charente (Société Botanique du Centre-Ouest)

Les 2 dernières listes ont été validées par le CSRPN

Nom français	Nom latin	PN	PR	LRN	LRR	D16
Capillaire cheveu-de-Vénus	<i>Adiantum capillus-veneris</i>				X	X
Sabline des chaumes	<i>Arenaria controversa</i>	X		X	X	X
Armoise camphrée	<i>Artemisia alba</i>				X	X
Biscutelle de Guillon	<i>Biscutella guilloni</i>			X	X	X
Campanule à feuilles rondes	<i>Campanula rotundifolia</i>				X	X
Liseron cantabrique	<i>Convolvulus cantabrica</i>				X	X
Crucianelle	<i>Crucianella angustifolia</i>				X	X
Orchis incarnat	<i>Dactylorhiza incarnata</i>				X	X
Fétuque d'Auquier	<i>Festuca auquieri</i>					X
Genêt poilu	<i>Genista pilosa</i>				X	X
Globulaire de Valence	<i>Globularia valentina</i>		X	X	X	X
Hutchinsie des pierres	<i>Hornungia petraea</i>				X	X
Lin d'Autriche	<i>Linum austriacum</i>		X		X	X
Euphrase de Jaubert	<i>Odontites jaubertianus jaubertianus</i>	X		X	X	X
Ononis strié	<i>Ononis striata</i>					X
Renoncule à feuilles de graminée	<i>Ranunculus gramineus</i>		X		X	X
Nerprun des rochers	<i>Rhamnus saxatilis</i>		X		X	X
Crapaudine de Guillon	<i>Sideritis guillonii</i>		X	X	X	X
Spirée à feuilles de millepertuis	<i>Spiraea obovata</i>		X		X	X
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i>				X	X
Thésion divariqué	<i>Thesium divaricatum</i>		X		X	X

### C.1.3 Les espèces animales patrimoniales

Nous n'avons retenu, dans la liste du tableau n°10, que les espèces les plus remarquables, inscrites aux annexes 2 et 4 de la directive européenne sur la conservation des habitats et des espèces, ou à l'annexe 1 de la directive « Oiseaux ». Au delà, quelques espèces patrimoniales de la région, par leur caractère emblématique ou leur rareté locale, sont ajoutées à cette liste (*carte n°5*).

Le groupe faunistique le mieux représenté est celui des oiseaux avec 60 espèces, pour la plupart nicheuses sur la zone d'étude. Cette population est essentiellement composée de passereaux. On notera la présence et la reproduction probable de 3 espèces figurant à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », le Pipit rousseline, l'Engoulevent d'Europe et l'Alouette lulu.

Le site recèle au moins 7 espèces d'amphibiens, présentes essentiellement au niveau du talweg. On notera plus particulièrement la présence du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*) dans de petites ornières au niveau du lieu-dit « Vigouille ».

La présence d'habitats diversifiés et riches en entomofaune, contribue à la présence de 4 espèces de chauves-souris. Cependant, l'éloignement de gîtes de reproduction ou d'hibernation et d'abris de transition connus explique la relative pauvreté en espèces et en individus observés dans ce groupe.

La présence d'habitats aquatiques (ruisseau, mare, ornières) permet également la reproduction de plusieurs espèces d'Odonates dont l'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale*), espèce nouvelle pour le site. D'autres espèces plus inféodées aux grands cours d'eau peuvent être également observées sur la zone d'étude lors de leur phase de maturation, c'est le cas du Gomphe de Graslin (*Gomphus graslini*) et de la Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*).

• **Tableau n°10 : Patrimoine faunistique des Chaumes de Vignac**

Légende :

PN = Protection nationale (Arrêtés ministériels)

DH = Directive Habitats (II = Annexe 2, IV = Annexe 4)

DO = Directive Européenne 79/409 « Oiseaux » (I = Annexe 1)

LRN = Liste rouge nationale (Muséum National d'Histoire Naturelle)

LRR = Liste rouge régionale (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel)

I = Indéterminé V = Vulnérable D = en Danger S = à Surveiller Déc = en Déclin R = Rare

<u>MAMMIFERES</u>					
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
Petit rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	X	II, IV	V	X
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>	X	IV	V	X
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	X	IV	S	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	X	IV	S	
Genette	<i>Genetta genetta</i>	X		I	X
<u>OISEAUX</u>					
Nom français	Nom latin	PN	DO	LRN	LRR
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	X	O		S
Busard Saint-Martin	<i>Circus cyaneus</i>	X	O		S
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus caprimulgus</i>	X	O		S
Alouette lulu	<i>Lulula arborea</i>	X	O		Déc
Pipit rousseline	<i>Anthus campestris</i>	X	O		R
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	X	O		S
<u>REPTILES</u>					
Nom français	Nom latin	PN	DH	LRN	LRR
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	X	IV	S	
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	X	IV	S	
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	X	IV	S	
<u>AMPHIBIENS</u>					
Sonneur à ventre jaune	<i>Bombina variegata</i>	X	II	V	X

Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	X	IV	S	
<u>INSECTES</u>					
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	X	II	D	X
Agrion mignon	<i>Coenagrion pulchellum</i>				X
Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>	X	II	V	X
Gomphe de Graslin	<i>Gomphus graslini</i>	X	II	V	X
Azuré du serpolet	<i>Maculinea arion</i>	X	IV	D	X
Mercure	<i>Arethusana arethusana</i>				X
Thécla du prunellier	<i>Satyrium spini</i>				X
Argus bleu nacré	<i>Lysandra coridon</i>				X
Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>				X
Mélitée des centaures	<i>Melitaea phoebe</i>				X
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>				X
Mélitée du mélampyre	<i>Mellicta athalia</i>				X
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>		II		
Empuse	<i>Empusa pennata</i>				X
Criquet migrateur	<i>Locusta migratoria ssp gallica</i>				X
Dectique verrucivore	<i>Decticus verrucivorus</i>				X
	<i>Pholidoptera femorata*</i>				X
	<i>Omocestus petraeus*</i>				X
Oedipode rouge	<i>Oedipoda germanica</i>				X

## **C.2. Exigences écologiques des habitats et des espèces**

Nous allons tenter dans ce chapitre de définir les grandes lignes des paramètres qui permettent aux éléments biologiques patrimoniaux que nous venons de décrire de se maintenir ou de se développer de façon harmonieuse et équilibrée.

### **C.2.1. Habitats :**

#### **C.2.1.1. Habitats prioritaires :**

- La mosaïque des différentes pelouses calcicoles, en particulier des gazons pionniers et des pelouses xérophiles méditerranéennes, dépend surtout des caractères du substrat, allant de la dalle rocheuse brute à des sols relativement profonds et dont la teneur en carbonate de calcium est variable. Elle dépend aussi de la topographie (replats, haut et bas de versants, talus rocailleux). Le maintien de telles conditions est nécessaire à la diversité des écosystèmes. Sur le site, on notera l'effet bénéfique du pâturage mixte ovins/chevaux.

#### **C.2.1.2. Habitats non prioritaires :**

- Les formations à genévriers sont très stables mais leur régénération est très faible en cas d'absence de pâturage extensif ou d'actions de débroussaillage ponctuelles. En effet, le genévrier est une espèce héliophile et les jeunes individus meurent rapidement s'ils ne bénéficient pas d'un ensoleillement suffisant, lorsque les fourrés sont trop denses, par exemple.
- Les formations riveraines de grands hélrophytes, aussi appelées mégaphorbiaies, se développent sur des sols alluviaux occasionnellement inondables, en bordure des cours d'eau. Cet habitat est sensible aux travaux de recalibrage des berges et aux modifications du régime hydrique des cours d'eau, notamment l'été où la nappe phréatique doit rester accessible aux racines des végétaux. Des actions de fauches périodiques ou de pâturage sont nécessaires afin d'éviter la prolifération des ligneux et l'évolution naturelle vers le boisement de saules.

- La végétation des rochers et falaises calcaires est un groupement très stable, qui n'est généralement menacé que par la surfréquentation humaine, et notamment l'utilisation des parois pour l'escalade. Aucune activité de ce type n'est pratiquée sur le site.

*Les habitats naturels ou semi-naturels non inscrits à la directive "habitats", comme par exemple les boisements (chênaies, chênaies-frênaies...), les fourrés ou les prairies pâturées occupent ici plusieurs fonctions essentielles :*

- *Ils peuvent constituer un habitat pour des espèces menacées*
- *Ils jouent un rôle important dans le fonctionnement d'autres habitats menacés (influence sur le climat local, sur la dynamique de l'eau dans le sol....)*
- *Ils forment un lien reliant différents noyaux d'habitats menacés (rôle de corridor écologique).*

## **C.2.2. Espèces :**

### **C.2.2.1. Espèces végétales :**

- Plusieurs espèces végétales remarquables des pelouses calcaires – telles que la Sabline des chaumes, le Lin d'Autriche – sont des plantes annuelles ne dépassant pas 10 à 15 cm de hauteur, qui craignent beaucoup la concurrence des espèces vivaces les plus rigoureuses. Elles se développent de préférence sur les pelouses planes, très ouvertes, à la périphérie des affleurements de dalles rocheuses calcaires, mais aussi dans les secteurs maintenus ras par l'action du pâturage.
- Les espèces vivaces, notamment les ligneuses – comme le Nerprun des rochers et la Spirée à feuilles de saule – apparaissent au contraire en lisière des pelouses. Elles participent à la formation de fourrés bas qui préparent à la lente implantation de la chênaie pubescente, stade terminal de l'évolution végétale. Elles témoignent de la nécessité de conserver simultanément tous les stades dynamiques allant de la pelouse rase aux espèces annuelles jusqu'à la forêt dense, ce qui permet de conserver ainsi tous les habitats remarquables et la plus grande diversité biologique.

#### C.2.2.2. Espèces animales :

- **Les chauves-souris**

Les chauves-souris contactées lors de l'étude semblent fréquenter le site avant tout pour la chasse, même si certaines espèces s'y reproduisent probablement (cavités arboricoles de certains boisements). Elles se nourrissent d'insectes volants. 4 espèces ont été contactées en chasse sur le site, avec des effectifs qui semblent faibles.

Elles ont besoin de milieux variés et riches en insectes (boisements, prairies, bassins, vieux arbres présentant des cavités ...) reliés les uns aux autres par des corridors constitués de haies ou de ruisseaux arborés

- **Le Milan noir – *Milvus migrans***

Cette espèce migratrice fréquente notre région de février à août. Il s'établit près des zones humides et des boisements où il prélève sa nourriture, essentiellement des charognes. Ses tendances nécrophages l'incitent volontiers à profiter des proies blessées ou dégagées par les travaux agricoles, à visiter les décharges et les bords de routes. Les couples nichent dans les grands arbres. Observé plusieurs fois au-dessus du site, il ne semble pas y nicher.

- **Le Busard Saint-Martin – *Circus cyaneus***

Ce rapace sédentaire est assez fréquent en Charente. Il se nourrit de petits rongeurs et a l'habitude de chasser en volant au ras du sol. Les couples nichent au sol, dans les cultures, les friches, les landes et les pelouses. Autrefois nicheur sur le site, il n'a pas été observé en 2004.

- **L'Engoulevent d'Europe – *Caprimulgus europaeus***

Espèce migratrice, insectivore aux mœurs crépusculaires, l'engoulevent est un visiteur d'été qui possède un chant caractéristique permettant de le repérer facilement. Il fréquente les boisements clairs, les clairières, les coupes et les pelouses sèches de la zone d'étude. Au moins 4 couples nichent sur les plateaux du Vignac et des Meulières.

- **L'Alouette lulu – *Lullula arborea***

Cette alouette sédentaire est inféodée aux habitats herbeux à faible couverture végétale et présentant un relief. Elle se distingue des autres alouettes par sa tendance à se percher, qui lui font rechercher la présence de postes de chant élevés, tels que arbres, arbustes ou lignes électriques. Son régime alimentaire, essentiellement granivore, devient nettement insectivore en période de reproduction. Ce petit passereau connaît à l'heure actuelle un fort déclin de ses populations en France et dans notre région.

- **Le Pipit rousseline – *Anthus campestris***

Ce passereau est un oiseau des steppes et garrigues ensoleillées, et qui trouve sur le site un milieu de substitution favorable à sa reproduction. C'est l'une des espèces les plus méridionales de notre avifaune, qui se trouve ici en limite nord de son aire de répartition. Les menaces qui pèsent sur cette espèce concernent essentiellement la raréfaction de son habitat. Sur le site, il semblerait que 2 couples aient niché en 2004.

- **La Pie-grièche écorcheur – *Lanius collurio***

Cette espèce migratrice est inféodée aux paysages bocagers, où elle se nourrit principalement de gros insectes. De plus en plus rare dans la région, cet oiseau souffre de la disparition de ses milieux de prédilection. Autrefois nicheuse sur le site, elle n'a pas été observée en 2004.

- **Le Lézard vert – *Lacerta bilineata***

Ce lézard de grande taille affectionne particulièrement les milieux ensoleillés proches d'un couvert végétal dense, comme les lisières, les haies, les talus..., où il s'expose une grande partie de la journée. Très agile, il se déplace rapidement et peut grimper dans la végétation. Principalement insectivore, il se nourrit occasionnellement de fruits et de jeunes micro-mammifères. Il est présent un peu partout dans la zone d'étude mais moins abondant que le Lézard des murailles.

Cette espèce a besoin de zones dégagées proches d'un couvert végétal dense (lisières, haies, talus...), ensoleillées et riches en insectes.

- **Le Lézard des murailles – *Podarcis muralis***

Ce lézard fréquente les mêmes milieux que le Lézard vert, avec une préférence pour les lieux pierreux, les vieux murs, les habitations. Il se nourrit d'insectes et d'araignées. Très commun partout dans la région, il est bien représenté sur la zone d'étude. Cette espèce a besoin de zones dégagées ensoleillées et riches en insectes.

- **La Couleuvre verte et jaune – *Hierophis viridiflavus***

Cette couleuvre de grande taille fréquente généralement les lieux secs et broussailleux, mais on la trouve également dans des zones plus humides, comme c'est le cas ici. Elle se nourrit principalement de micro-mammifères, mais consomme également des amphibiens, reptiles et oisillons, qu'elle capture dans les arbres, où elle monte fréquemment. Elle est présente au niveau des lisières de la zone d'étude, mais ne semble pas y être commune.

Cette espèce a besoin de zones dégagées proches d'un couvert végétal dense (lisières, haies, talus...) et ensoleillées.

- **La Grenouille agile – *Rana dalmatina***

Cette grenouille, très commune dans le département, fréquente les milieux forestiers et les prairies, où elle se nourrit de petits invertébrés. La période de reproduction débute très tôt dans la saison (début février) et s'achève fin mars, dans des milieux aquatiques divers mais toujours stagnants.

Cette espèce a besoin de zones boisées entrecoupées ou non de prairies, proches de mares ou d'étangs. Sur le site, elle est présente dans le vallon de « Vigouille ».

- **Le Sonneur à ventre jaune – *Bombina variegata***

Cette espèce rare est en régression généralisée en Europe et en France. Elle trouve dans notre région sa limite de répartition la plus occidentale. Le sonneur se reproduit le plus souvent dans des milieux aquatiques temporaires peu profonds et bien ensoleillés (fossés, ornières...). Une population de quelques individus est présente dans la mare du lieu-dit « Vigouille ».

- **L'Azuré du serpolet – *Maculinea arion***

Cette espèce, en régression au niveau national, fréquente les pelouses calcaires et les clairières riches en thym et en origan, qui sont les plantes-hôtes des chenilles. Le cycle de développement de la famille des *Maculinea* est très particulier, puisqu'il dépend à la fois d'une plante-hôte et d'une fourmi du genre *Myrmica*. Cela explique la grande fragilité des populations d'Azurés du serpolet. Une petite population existe sur le site, au niveau du lieu-dit « Vigouille », ainsi que sur la bordure ouest du plateau des meulières.

- **L'Agrion de Mercure – *Coenagrion mercuriale***

Ce petit zygoptère bleu de la famille des agrions est une espèce rhéophile à nette tendance héliophile qui colonise les ruisseaux permanents de faible importance, aux eaux claires et bien oxygénées (tronçon de cours d'eau à dynamique naturelle ou semi-naturelle dont la qualité de l'eau ne présente pas d'altération significative, sources, fontaines, ruisseaux...). Les adultes sont visibles de mai à août. Les larves se développent dans la végétation aquatique et se nourrissent de petits invertébrés. La durée du cycle larvaire est de 2 ans. Une petite population d'Agrion de Mercure est présente au niveau du ruisseau du vallon de Vigouille.

- **La Cordulie à corps fin – *Oxygastra curtisii***

Ce bel anisoptère de couleur métallique est inféodé aux eaux stagnantes et courantes bordées d'une abondante végétation aquatique et rivulaire. Les étendues d'eau importantes et les grandes rivières constituent d'une manière générale ses habitats typiques. Les adultes sont visibles de juin à août. Les larves se développent dans la végétation aquatique et se nourrissent de petits invertébrés. La durée du cycle larvaire est de 2 ans. Après la métamorphose, les jeunes adultes quittent le milieu aquatique durant une dizaine de jours nécessaire à la maturation sexuelle. Ils se tiennent alors parfois très éloignés de leur lieu de naissance, sur des sites bien ensoleillés (chemins, pelouses calcaires...). La reproduction de cette espèce sur la zone d'étude n'a pas été constatée et les observations réalisées correspondent à des individus en phase de maturation sexuelle.

- **Le Gomphe de Graslin – *Gomphus graslini***

Comme pour l'espèce précédente, cette libellule se reproduit sur les grands cours d'eau, dont la Charente située à quelques kilomètres de la zone d'étude. Après la métamorphose, les jeunes adultes quittent le milieu aquatique durant une dizaine de jours nécessaire à la maturation sexuelle. Ils se tiennent alors parfois très éloignés de leur lieu de naissance, sur des sites bien ensoleillés (chemins, pelouses calcaires...). Les observations réalisées sur cette zone correspondent à des individus en phase de maturation sexuelle.

- **Le Lucane cerf-volant – *Lucanus cervus***

Essentiellement lié aux chênes et aux habitats boisés, ce gros coléoptère est présent sur l'ensemble des habitats forestiers de la zone d'étude. L'activité crépusculaire et nocturne des adultes est relativement courte, aux alentours d'un mois (de mai à juillet). La larve se nourrit dans le système racinaire des souches ou arbres dépérissants. Le Lucane a donc une place importante dans les écosystèmes forestiers, de par son implication majeure dans la décomposition du bois mort.

## **CONCLUSION**

Le site des Chaumes du Vignac et des Meulières de Claix constitue un des noyaux majeurs pour les pelouses calcicoles du Centre-Ouest, tant par sa superficie que par la richesse du patrimoine floristique et faunistique qu'il abrite. Le pâturage mixte ovins-équins mis en place depuis 1997 par le Conservatoire d'espaces naturels du Poitou-Charentes sur le plateau des meulières, ainsi que d'autres actions comme le pâturage de la zone humide et la réouverture du ruisseau se sont toutes révélées bénéfiques, puisque depuis toutes les stations floristiques se sont maintenues ou ont augmenté leurs surfaces et la plupart des espèces animales patrimoniales se sont maintenues. Une nouvelle espèce d'intérêt communautaire a d'ailleurs colonisé le site récemment : l'Agrion de Mercure.

## IV. IDENTIFICATION DES ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES

### A) Méthodologie

Calé sur le cahier des charges soumis par l'Etat, ce diagnostic prévoit, en parallèle du travail de précision cartographique, d'identifier l'ensemble des acteurs concernés directement ou indirectement par le site.

Une fois les limites périmétrales et administratives établies, ce diagnostic s'attache à mettre en avant avec la plus grande exhaustivité possible les acteurs privés, publics, socio-professionnelles, associatifs... liés aux sites inventoriés (*cartographie n°6*).

La rencontre de chacun des acteurs identifiés a ensuite différents objectifs :

- informer sur la démarche Natura 2000,
- recueillir les questions, sentiments, voir propositions sur la démarche,
- établir l'activité et le niveau d'implication de l'acteur rencontré sur le site

Ce diagnostic a été réalisé par l'opérateur du site, entre 2004 et 2005.

### B) Analyse globale du territoire et de ses activités

#### 1. Les communes et leurs élus

Parmi les acteurs rencontrés, les élus des 2 communes concernées par le site ont été rencontrés. Les rencontres se sont faites avec les Maires, accompagnés pour celui de Rouillet de son 1<sup>er</sup> adjoint.

Compte tenu du contexte local qui fait que le Conservatoire d'espaces naturels est propriétaire de la majorité du périmètre du site Natura 2000, les rencontres ont été l'occasion pour le CREN de faire un point d'avancement des diagnostics tout en informant de l'action du Conservatoire sur la gestion du site.

La rencontre avec les communes était surtout l'occasion de faire un point sur les projets et les attentes des collectivités vis-à-vis des enjeux liés à ce périmètre Natura 2000 :

Il apparaît une forte demande, notamment sur la commune de Claix de pouvoir valoriser ce patrimoine et de le faire connaître au grand public. La commune de Claix prévoit notamment la construction d'une salle à vocation socio-culturelle au sein de laquelle le thème des Meulières, du patrimoine du site, tant naturel que culturel pourrait être présenté.

Concernant l'action du Conservatoire sur ce site et la gestion pastorale qui y est organisée, le Maire de Claix mentionne qu'il est parfois appelé parce que certains animaux (chèvres le plus souvent) sortent de l'enclos.

Il reste par ailleurs très réticent quant au fait que l'activité cynégétique soit maintenue, même suivant dans le cadre d'un plan de gestion cynégétique, sur le site protégé hors enclos pâturé. Selon le maire de Claix, cet espace nécessiterait dans une perspective de découverte par le grand public que l'activité de chasse y soit interdite.

On mentionne par ailleurs une forte implication de la commune de Claix pour faire respecter la non circulation motorisée (motos et 4x4) sur ce territoire. Le Maire de Claix a pris un arrêté municipal complémentaire à l'APPB pour interdire non seulement l'accès sur le site mais également toute circulation sur la partie du GR qui longe le plateau sur le versant ouest du site.

Enfin, la Mairie souhaite jouer un rôle moteur dans la demande de modification du périmètre Natura 2000 afin d'y faire intégrer des parcelles faisant le lien entre les deux zones protégées par APPB. Monsieur COUTANT attend que ces parcelles, traversées par la future ligne LGV, fassent l'objet d'une prise en compte dans le cadre de mesures compensatoires proposées par RFF.

## 2. L'activité agricole sur le site Natura 2000

Sur ces terrains très pauvres, arides et improductifs, l'activité agricole est aujourd'hui réhabilitée par l'intervention du CREN qui a restauré une gestion pastorale sur le plateau des Meulières de Claix dans le cadre d'une convention avec un éleveur.

Aucune autre activité agricole n'est à signaler sur le site. Aux pourtours, ce sont des plaines céréalières qui remplacent aujourd'hui les prairies pâturées du début des années 80, où les élevages présents permettaient encore d'alimenter la laiterie de Claix.

### 3. La Laiterie de Claix

Implantée depuis 1908 sur le territoire de Claix, la Laiterie Coopérative de Claix, propriété de la Société Lescure-Bougon, se situe au pied du plateau des Meulières.

La laiterie possède 4 parcelles de bois sur le périmètre initial « Chaumes du Vignac ». Elle utilise la plus grande parcelle pour y faire passer un tuyau d'épandage. La laiterie compte bien maintenir cette parcelle en état.

La laiterie est toujours en recherche de foncier pour épandre ses boues. Elle achète régulièrement des terrains afin de constituer une réserve foncière suffisante pour épandre de façon équilibrée et cohérente, si possible sur un territoire proche de l'usine. Dans ce cadre la laiterie a toujours été intéressée pour acheter la parcelle de bois de Mme HEUZE, également propriétaire d'une parcelle de bois sur les « Chaumes du Vignac », avec laquelle pour l'instant un simple accord tacite existe pour faire passer le tuyau d'épandage.

La laiterie n'exclut pas de conventionner un jour avec le Conservatoire sur les parcelles dont elle est propriétaire sur les Meulières. Une chasse privée est en place sur les parcelles de la laiterie.

### 4. L'activité sylvicole sur le site Natura 2000

Après-guerre, une tendance à valoriser les terres considérées incultes a favorisé ponctuellement le développement de la sylviculture sans malgré tout que cette activité se développe à une échelle importante sur le territoire.

Le versant nord du plateau des Meulières a fait l'objet de plantations de résineux (pins noirs d'Autriche) qui sur des sols peu épais et très arides constituent aujourd'hui des boisements de valeur économique très faible, et ce d'autant plus que les conditions d'exploitations y sont très délicates (forte pente, accessibilité réduite, site protégé).

Le site Natura 2000 présente malgré tout une surface boisée non négligeable constituée essentiellement de boisements de chênes pubescents à développement très lent compte tenu des sols peu épais et des conditions hygrométriques drastiques.

L'activité sylvicole est donc très limitée, voir nulle aujourd'hui sur ce site.

## 5. Les Carrières de pierre calcaire sur le site Natura 2000

Le plateau a longtemps été exploité pour l'extraction de meules, destinées aux moulins de la région, puis plus tardivement de pierres de taille. L'origine de l'extraction de la pierre et des meules sur ce plateau daterait de l'époque antique et se serait poursuivi jusqu'aux prémices de notre ère industrielle. Sur ce plateau, l'extraction a cessé vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Cela dit, l'activité économique d'extraction de pierre de granulats calcaires est bien présente sur le territoire de Claix. L'entreprise GARANDEAU développe ici et depuis de nombreuses années cette activité sur le territoire. C'est d'ailleurs pour répondre à une demande d'extension de la Carrière GARANDEAU, au lieu dit des Chaumes et Bois de Clérignac, qui menaçait de détruire des habitats et des espèces d'intérêt communautaire localisés et identifiés sur le périmètre soumis à extension, que cet espace a fait l'objet d'un APPB, initié par les services de l'Etat, puis d'une intégration au périmètre Natura 2000.

## 6. Les opérations d'aménagement concernant le site

→ La ligne LGV

La ligne de train reliant Tours à Bordeaux va évoluer en Ligne à Grande Vitesse traversant de part en part le département de la Charente.

Parmi les territoires traversés, les territoires de Rouillet et de Claix sont particulièrement touchés, notamment sur le secteur concerné par le périmètre Natura 2000. En effet, le tronçon LGV passe strictement entre les sites des Chaumes du Vignac et celui des Chaumes de Clérignac, ces deux espaces étant éloignés l'un de l'autre de quelques centaines de mètres.

Dans le cadre du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de la phase Angoulême-Bordeaux, Réseau Ferré de France s'est engagé à mettre en œuvre des mesures de préservation du patrimoine naturel pour compenser la consommation ou la dégradation d'habitats écologiques remarquables du fait de la réalisation de la LGV. Pour atteindre cet objectif et faire les propositions les plus pertinentes, RFF s'est entouré des services de Charente Nature qui a effectué une étude environnementale spécifique sur ce tronçon avec pour objectif de mettre en évidence les futurs impacts de l'infrastructure sur le patrimoine biologique local mais également de faire ressortir des propositions de compensations à envisager pour en réduire les effets. La construction

d'une infrastructure telle que la ligne LGV entraîne localement une profonde modification du paysage, y compris dans les environs immédiats, et ses impacts sur les habitats et les espèces situés sur le tracé peuvent être conséquents. Ces impacts sont identifiés selon 2 catégories, les impacts directs et les impacts indirects.

En conclusion, l'étude démontre que le projet risque de provoquer une rupture dans la continuité de ce vaste ensemble écologique et son impact pourra être important.

Les caractéristiques morphologiques du site et la répartition des habitats remarquables par rapport au projet mettent en évidence **2 secteurs particulièrement sensibles** :

#### 1. le bois des Auturs (partie ouest)

##### *Impacts directs :*

Ce secteur est composé d'une mosaïque d'habitats, principalement de la chênaie pubescente. Le tracé actuel est amené à détruire en partie un certain nombre d'habitats d'intérêt communautaire (pelouses calcicoles mésophiles, fourrés à genévriers) et d'espèces végétales protégées (Sabline des Chaumes, Lin d'Autriche, Globulaire de Valence, Euphrase de Jaubert, Spirée à feuilles de millepertuis).

##### *Impacts indirects :*

Le passage du TGV sur cette zone va rompre la connexion entre les Meulières et le Bois des Auturs. Ce bois remplit pourtant des fonctions essentielles au sein du site (paysagère, biogéographique et dynamique).

De plus, l'Engoulevent d'Europe, espèce inscrite à l'annexe I de la directive « Oiseaux », est nicheur au sein des clairières de ce secteur. Le projet risque de perturber, voire d'empêcher sa nidification.

#### 2. la vallée du Claix

*Impacts directs :*

Cette petite vallée plutôt encaissée comporte de nombreux habitats, allant des plus xérophiiles (replats rocheux exposés plein sud) aux plus humides (fond de vallée avec ruisseau). Le futur tracé du TGV, qui coupera cette vallée de part en part grâce à un viaduc, risque de détruire un certain nombre d'habitats d'intérêt communautaires et d'espèces végétales protégées, notamment au niveau de l'extrémité nord du viaduc.

*Impacts indirects :*

Le passage du TGV sur ce secteur risque de rompre la connectivité entre les Meulières et les chaumes de Clérignac. De plus, les inventaires menés sur cette zone ont mis en évidence des pelouses calcaires riches et diversifiées dont la présence n'avait jusqu'alors pas été décelée, et qui mériteraient un classement en ZNIEFF.

Les propositions élaborées se déclinent de manière synthétique comme suit :

- Mettre en place des passages pour la faune sauvage mais également les promeneurs entre les zones naturelles traversées,
- Limiter l'impact du viaduc sur les habitats prioritaires par une implantation le plus en recul possible des falaises rocheuses présentant ce patrimoine,
- Engager une maîtrise foncière permettant de compenser les surfaces détruites mais également et surtout assurer une continuité écologique entre les deux entités naturelles du site Natura 2000.

RFF s'est ainsi engagé à respecter un certain nombre de ces propositions dans la mesure du possible pour ce qui est de la maîtrise foncière toujours négociée amiable concernant les mesures compensatoires.

On signale par ailleurs que les réflexions sont en cours, coordonnées par les services du Conseil général de la Charente, pour déterminer la pertinence et le type d'aménagement foncier sur ces territoires.

## 7. Les activités de loisirs sur le site Natura 2000

### a) L'activité cynégétique

Sur les 67 hectares gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de PC, le site fait l'objet d'une convention de gestion cynégétique établie et signée en 1996 par la Fédération départementale des chasseurs, le Conservatoire et les sociétés de chasse de Claix et de Roullet Saint Estèphe.

Ce plan de gestion cynégétique, le 1<sup>er</sup> établi sur un site du Conservatoire, inscrit les règles de chasse à respecter en lien avec les enjeux de préservation biologique. La mise en réserve de Chasse et de faune sauvage est notamment inscrite à ce document, mais mentionne par ailleurs les conditions de chasse sur les autres parcelles, en terme de calendrier de chasse, de battues et de gestion des espèces nuisibles notamment.

Les autres parcelles du site Natura 2000 font l'objet d'une activité cynégétique répartie entre la société de chasse de Claix et plusieurs sociétés de chasse privées, essentiellement sur les parcelles boisées.

### b) Les associations environnementales

Il existe localement plusieurs associations environnementalistes plus ou moins investies sur la problématique des espaces naturels, plus ou moins récentes, et créées dans des contextes très variés.

On distinguera les associations départementales, voire régionales, qui s'investissent localement (SFO, CREN, Charente Nature), des associations strictement locales qui focalisent leur intervention sur une thématique liée au territoire et à des menaces sur leur environnement direct (Association pour la sauvegarde des Bois de Clérignac).

### *L'association Charente Nature*

Les naturalistes de Charente Nature connaissent depuis longtemps la richesse des plateaux des Meulières de Claix et des Chaumes du Vignac. Un certain nombre de naturalistes locaux, adhérents de l'association, ont parcouru et parcourent encore ces espaces permettant de développer au quotidien la connaissance scientifique sur ce territoire et de posséder des données d'inventaires complémentaires, tant sur la faune que sur la flore.

C'est l'association Charente Nature, qui au début des années 90 a alerté dans un 1<sup>er</sup> temps les services de la DIREN

Monsieur Jean-Pierre SARDIN a d'ailleurs travaillé en partenariat avec M. TERRISSE sur l'inventaire d'un certain nombre de ZNIEFF de ce territoire.

Partenaire du Conservatoire sur le département de la Charente, l'association va se voir confier dès 2003 des missions d'inventaires complémentaires et d'animations auprès des scolaires sur le site de Chez Verdu.

Enfin, c'est dans le cadre du partenariat évoqué ci-dessus que le CREN a décidé de confier le diagnostic environnemental à l'association en partenariat avec la SFO.

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions qui seront réfléchies sur ce site, la SFO semble d'ores et déjà intéressée pour poursuivre ponctuellement des actions de suivi scientifique et de sensibilisation auprès du grand public ou des scolaires.

### *La Société Française d'Orchidophilie (SFO)*

Pour le Groupement régional Poitou-Charentes et Vendée de la SFO, le site des Chaumes du Vignac et de Clérignac ne constitue pas un des sites majeurs pour la richesse et la diversité en orchidées. En effet les sols peu épais à très ras et les conditions de sécheresse extrêmes ne sont pas forcément favorables localement à la présence d'un grand nombre d'orchidées. Malgré tout le site présente une liste d'espèces d'orchidées représentatives de la richesse picto-charentaise.

## *Le Conservatoire Régional d'espaces naturels de Poitou-Charentes*

Sollicité par Charente Nature et la DIREN, c'est en 1995 que le Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes a engagé une démarche de maîtrise foncière amiable sur ce site. A ce jour, le Conservatoire est propriétaire de 51ha91a64ca et gestionnaire, dans le cadre d'une convention signée avec la commune de Roulet de 14ha54a80ca complémentaires.

Depuis 1997, le Conservatoire développe sur ce site une gestion adaptée aux enjeux de biodiversité identifiés dès 1996 par une 1<sup>ère</sup> étude menée par Charente Nature. L'approche de gestion du Conservatoire est différente selon le statut foncier des parcelles dont il a la responsabilité :

- Sur ses propriétés, le Conservatoire a restauré une gestion pastorale en conventionnant avec un éleveur qui fait entretenir le plateau des meulières sur 30ha par des moutons et des chevaux et selon un cahier des charges écrit par le CREN. Les 22ha qui ne sont pas gérés par pâturage correspondent pour la plupart à des surfaces boisées qui ne demandent pas de gestion particulière, ou à des secteurs de clairières entretenus mécaniquement.
- Sur les parcelles de la commune de Roulet, la gestion menée par le Conservatoire est strictement mécanique, la Commune ne souhaitant pas de gestion par pâturage sur ses parcelles.

En parallèle de son intervention pour la gestion des habitats et des espèces du site, le Conservatoire installe périodiquement un Comité de gestion partenarial impliquant tous les acteurs locaux du site. Il développe également depuis plusieurs années des actions pédagogiques à destination des scolaires (animations, projets pédagogiques, chantiers...) et du grand public (diaporamas, sorties de découverte, concours de peinture...). Enfin, plusieurs supports pédagogiques informatifs ont également été installés aux entrées principales du site.

La totalité du site géré par le Conservatoire intègre le périmètre Natura 2000 et en constitue d'ailleurs la surface majeure. L'objectif du Conservatoire est donc de poursuivre la gestion qu'il mène sur le site, dont les suivis scientifiques successifs tendent à démontrer l'impact positif, et à travers cela de mettre en cohérence le document de gestion des parcelles du Conservatoire avec le futur document d'objectifs du site Natura 2000.

### c) Les activités de randonnée non motorisées

La Confédération départementale de randonnée est une association qui regroupe la majorité des activités de loisirs de pleine nature : randonnée pédestre, VTT, Cyclotourisme...

Une des missions principales de la Confédération est de travailler à la gestion des sentiers de randonnée du département. Pour ce faire elle intervient à différents niveaux en apportant une aide technique aux associations locales, en aidant à la création d'itinéraires, en participant à la cartographie, en éditant des plaquettes de circuits de randonnée.

L'association gère également une équipe d'insertion dont les interventions sont tournées vers des chantiers d'entretien ou de restauration de sentiers.

Sur le site Natura 2000, un sentier a été récemment créé et circule notamment sur le plateau des Meulières de Claix invitant à découvrir le patrimoine naturel et culturel du site. Ce sentier fait l'objet d'une plaquette de présentation diffusée par le siège de la fédération à Angoulême.

### d) Les activités de loisirs motorisées

C'est sur la base d'un constat de dégradation du site par la pratique répétée du 4x4 et du motocross que les services de l'Etat ont instruit et fait aboutir la mise en protection réglementaire du site en 1993. Les passages répétés des engins motorisés, notamment sur les versants sud du site avaient alors mis la roche à nu et provoqué la destruction de certains habitats prioritaires du site, créant de surcroît de véritables « cicatrices » dans le paysage. On signale par ailleurs que faute d'information et de sensibilisation, les services de secours (pompiers) ont longtemps utilisé ce terrain pour mener des exercices d'entraînement sur des milieux à fort relief. On signalait enfin la pratique de moto trial sur le plateau des Meulières et dans les anciennes fosses d'extraction de pierres du site.

Afin de lutter contre ces pratiques menaçant la qualité biologique du site un certain nombre de mesures et d'actions ont donc été entreprises :

- APPB en 1993 sur l'ensemble du territoire menacé stipulant l'interdiction de toute pratique d'engin motorisé sauf ayant droits (secours, gestion),
- Installation de barrières aux entrées du site par le CREN en maintenant systématiquement des chicanes pour les piétons et les vélos,
- Actions de sensibilisation auprès de la population locale,
- Prise d'un Arrêté municipal complémentaire par la Mairie de Claix interdisant la pratique des engins motorisés sur les chemins communaux traversant le site ou le longeant, notamment le GR passant à l'ouest du site,
- Surveillance et verbalisation ponctuelle par les services de l'ONCFS.

Aujourd'hui ces pratiques ont largement régressé même si elles restent existantes et consistent en des intrusions ponctuelles de quads ou motos sur la partie située sur la commune de Roullet. Pour le site des Meulières, la mise en clôture pour le pâturage a largement contribué à limiter l'impact de cette activité sur le plateau.

Des démarches de surveillance et de sensibilisation doivent malgré tout être poursuivies pour s'assurer du respect du site.

## V. ANALYSE DES INTER-RELATIONS HABITATS/ ACTIVITES HUMAINES

### A) Les activités économiques (carte n° 6)

Au vu du diagnostic socio-économique, le recensement des activités humaines liées au site y mentionne des usages globalement très limités. En effet, même si par le passé cet espace a constitué un secteur valorisé économiquement à travers le développement de pratiques agricoles comme le pâturage ou la viticulture, ces dernières ont aujourd'hui complètement disparu. Cela dit et concernant essentiellement la partie du périmètre Natura 2000 « Chaumes de Clérignac », l'enjeu économique est tout autre et revêt un grand intérêt économique potentiel au travers de la valorisation du sous-sol et de l'exploitation de la roche calcaire.

Jusqu'en 2004, cette pression locale liée à la présence de carrières d'extraction de pierre calcaire pouvait constituer une menace sur la pérennité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du périmètre Natura 2000. La prise d'un arrêté de protection réglementaire écarte définitivement cette menace sur le site et l'on peut considérer aujourd'hui qu'il n'y a plus d'activité économique menaçant directement le maintien des habitats et des espèces.

Par contre, l'implantation de la future ligne LGV entre les deux entités homogènes du site Natura 2000 constitue quant à elle une menace indirecte sur la fonctionnalité et les échanges génétiques de ces deux espaces (en plus de la menace directe de destruction d'habitats d'intérêt communautaire présents sous l'emprise). La rupture provoquée par le passage de la voie ferrée et la destruction potentielle de voies de liaison naturelles entre ces entités peut jouer à terme un rôle qui ne serait pas neutre sur la pérennité des habitats et des espèces.

Malgré tout, on peut espérer que la contribution de RFF à la mise en œuvre de mesures compensatoires pourra limiter cet impact.

### B) Les activités de loisirs

Les activités de loisirs ne sont pas extrêmement développées sur le site même si c'est un espace qui fait l'objet de quelques visites et randonnées.

Les activités susceptibles d'être menaçante pour l'intégrité des habitats et des espèces concernent les passages d'engins motorisés, qui pourtant sont interdits par Arrêté Préfectoral sur la partie « Chaumes du Vignac » ainsi que par un Arrêté Municipal. Malgré cela, ces passages ponctuels demeurent et peuvent toujours engendrer des conséquences en terme de dérangement voir de destruction. Dans une moindre mesure, les passages VTT sont également à surveiller, certains ayant tendance à ne pas respecter l'Arrêté Préfectoral en sortant des sentiers.

L'activité cynégétique est à ce jour réglementée et cadrée sur le Vignac. Les conséquences de cette activité sur l'ensemble du site sont donc très limitées sur les habitats du site.

## **VI. ANALYSE DES INTER-RELATIONS HABITATS/FACTEURS NATURELS**

Comme évoqué précédemment l'existence de ces habitats de pelouses sèches est entièrement due à l'intervention de l'homme qui pour des raisons économiques a défriché et créé ces chaumes à destination de pratiques agricoles autrefois traditionnelles et valorisées telles que le pâturage ou la vigne, ou comme c'est le cas sur le plateau des Meulières dans la perspective d'en extraire de la pierre, mettant alors la roche à nu et contribuant à créer des milieux ouverts aujourd'hui d'un grand intérêt patrimonial.

L'évolution des politiques agricoles favorisant des pratiques plus intensives au détriment notamment de l'élevage, aujourd'hui encore en voie de régression sur ce territoire, a largement contribué à l'abandon des chaumes devenues non productives et peu rentables d'un point de vue économique.

Une large surface des habitats ouverts ici décrits n'est donc plus exploitée, et quasiment aucune activité n'y est plus maintenue. En conséquence, les milieux sont ponctuellement soumis à un abandon et à une évolution spontanée : c'est le cas principalement au nord des Chaumes du Vignac. Sur les Chaumes du Vignac, la gestion Conservatoire a permis de restaurer et de maintenir aujourd'hui plusieurs dizaines d'hectares de pelouses sèches grâce à une gestion pastorale adaptée. Malgré tout certains secteurs non entretenus nécessitent également une gestion mécanisée pour retrouver leur dynamique d'ouverture.

C'est finalement là que réside une des principales menaces pesant sur ces espaces. En effet, toute la richesse de ces pelouses sèches réside dans leur caractère ouvert, contribuant à un ensoleillement marqué et une sécheresse importante, 2 paramètres indispensables participant à la pauvreté du milieu, seul gage d'une flore spécifique souvent d'affinité méditerranéenne.

L'évolution spontanée de ces milieux se traduit par une fermeture progressive des espaces, une colonisation rythmée par la densification de la strate herbacée, la progression des arbustes et un apport régulier de matière organique enrichissant le sol pour atteindre au seuil du climax un stade forestier, témoin d'une disparition définitive du milieu pelousaire.

Cet enrichissement du milieu lié à une diminution de l'apport de lumière entraîne la disparition inéluctable des cortèges floristiques qui caractérisent les habitats de pelouses.

## VII. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

### A) Le périmètre du site

Au vu de l'inventaire des habitats présents sur le site et à proximité, et compte tenu de l'évolution du périmètre Natura 2000 avec l'adjonction des « Chaumes de Clérignac », plusieurs éléments demanderont à ce que le périmètre fasse l'objet d'une action spécifique de proposition de modification de périmètre :

- 1) Des surfaces complémentaires d'habitats de pelouses calcicoles sèches, notamment des habitats prioritaires, ont été identifiées en bordure et dans la continuité de l'actuel périmètre (au nord et à l'est du hameau des Beaudries).
- 2) Une zone complémentaire et disjointe du reste du site, présentant les mêmes enjeux écologiques que ceux du Vignac, a été identifiée sur les Chaumes de Mouthiers, à l'est. Une étude menée par Charente Nature en 2007 a montré la présence notamment d'habitats de pelouses sèches mésophiles, xérophiles et de pelouses sur dalles.
- 3) Un linéaire de falaise et de pelouses sèches au sein de la chênaie pubescente est présent le long de la vallée du Claix et assure un lien naturel et écologique entre les Chaumes du Vignac et celles de Clérignac.
- 4) La Vallée du Claix, à proprement parlé (mieux humides), présentent des habitats d'intérêt communautaire identifiés lors de prospections mais dont les enjeux sont différents de ceux des Chaumes de Vignac et de Clérignac. Lors du comité de pilotage de validation du docob, il a été décidé de proposer ce territoire comme extension au site Natura 2000 de la « Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac », ce qui permettrait d'y appliquer des actions propres et spécifiques aux milieux frais et humides de fond de vallée.

Ainsi, afin de valider un périmètre d'intervention définitif dans le cadre du programme, il est proposé sur la base de ces éléments d'appréciation qu'une **fiche action spécifique « proposition de modification de périmètre »** intègre le document d'objectifs du site Natura 2000. Conformément au décret du 8 novembre 2001, le projet de nouveau périmètre fera ainsi l'objet d'une nouvelle consultation locale.

### B) L'élaboration du Document d'objectifs

Dans la continuité du travail engagé, le Conservatoire a mis en place des groupes de travail thématiques ayant permis d'aboutir à la définition d'objectifs puis la définition d'actions destinées à y répondre. L'ensemble de ces propositions est décrit dans le volume de synthèse du document d'objectifs.

## **ANNEXES – CARTOGRAPHIES**

- 1. Localisation géographique du site**
- 2. Périmètres de protection et d'inventaires du site des Chaumes de Vignac et de Clérignac**
- 3. Cartographie des habitats du site Natura 2000 Chaumes de Vignac et de Clérignac**
- 4. Cartographie des habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000 Chaumes de Vignac et de Clérignac**
- 5. Cartographie des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire**
- 6. Cartographie des activités socio-économiques**